

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2008

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les montants qui y paraissent sont exprimés en dollars canadiens.

### Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« GWL ») et ceux de ses filiales (collectivement appelées la « société ») en tenant compte de la participation sans contrôle. La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élève à 61,9 % (61,9 % en 2007). Par ailleurs, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) », (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), sur lesquelles le contrôle de Loblaw s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw.

### Exercice

La fin d'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un exercice qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais comprend 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 comprenaient respectivement 53 semaines et 52 semaines.

### Constatation des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, compte non tenu des provisions pour rendus, escomptes et remises. Le chiffre d'affaires de Loblaw comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par Loblaw conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par Loblaw. Loblaw constate les produits au moment de la vente à ses clients.

### Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice, sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice.

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Placements à court terme

Les placements à court terme se composent essentiellement de billets et de bons du Trésor, de titres d'emprunt du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché. Se reporter à la note 2 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Dépôts de garantie

Les dépôts de garantie se composent essentiellement de bons du Trésor et de titres d'emprunt du gouvernement et sont inclus dans les autres actifs dans le bilan. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont inscrits au cours du marché.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (« la Banque *PC* »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

### Provision pour pertes sur créances

La Banque *PC* constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

### Titrisation

La Banque *PC* procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion ni sur leurs actifs. La Banque *PC* demeure responsable de certaines responsabilités de gestion et d'administration. Les créances sur cartes de crédit sont sorties des bilans consolidés lorsque la Banque *PC* cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies indépendantes et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. La juste valeur des droits conservés est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 2) et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

### Remises de fournisseurs

La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

### Stocks (essentiellement des produits finis)

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts comprennent les coûts d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks saisonniers de marchandise générale de Loblaw et les stocks de Loblaw aux centres de distribution ainsi que les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Loblaw utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. Loblaw calcule la valeur de réalisation nette estimative comme étant le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments et de 3 à 16 ans dans le cas du matériel et des équipements, et jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, soit la durée de vie utile estimative du bien, et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de retirer ou de transférer des actifs de fabrication de Weston Foods, et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou encore de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw. Les immobilisations sont également soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés par catégories principales de production, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les flux de trésorerie nets des magasins de Loblaw sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des catégories principales de production de Weston Foods, ou pour chacun des magasins de Loblaw, est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins de Loblaw peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston Foods ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. De plus, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrable. Pour Loblaw, ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin lorsque la valeur comptable des actifs excède les flux de trésorerie futurs non actualisés qui sont susceptibles d'en découler.

## **Charges reportées**

Les charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs visés.

## **Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur des unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. On détermine s'il y a dépréciation des actifs incorporels en comparant la juste valeur de l'actif incorporel à durée de vie indéfinie à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel excède sa valeur comptable, l'actif incorporel est considéré comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la dépréciation correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable. En outre, la valeur comptable des actifs incorporels diminuera dans les bilans consolidés, et une charge hors caisse au titre de la dépréciation sera inscrite.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et noms commerciaux à l'aide de la méthode « d'exemption des redevances », méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme concernant de prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, les taux finaux de croissance, les taux de redevance et les taux d'actualisation. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de GWL, et les taux d'actualisation sont fondés sur le coût des capitaux propres de l'industrie, après impôts. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales. Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, qui varie de 10 à 30 ans.

Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des renseignements supplémentaires sur les résultats des tests de dépréciation annuels des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie sont présentés à la note 3.

### Conversion des devises

#### Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés comme partie intégrante des capitaux propres dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. S'il y a une réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du cumul des autres éléments du résultat étendu est constaté dans le bénéfice net. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change qui se rapproche du taux en vigueur à la date à laquelle les produits et les charges sont constatés.

#### Autres

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des swaps de devises, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles à la vente, des placements à court terme et des dépôts de garantie inscrits dans les autres actifs de Loblaw libellés en dollars américains qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et sont reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change qui se rapproche du taux en vigueur à la date à laquelle les produits et les charges sont constatés.

### Instruments dérivés

La société a recours à des instruments dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme de capitaux propres pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de GWL et de Loblaw. La société a recours à des instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords de dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (le « chapitre 3855 ») du *Manuel de l'ICCA*. Les instruments non financiers dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt de Loblaw désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inscrits comme autres actifs et libellés en dollars américains, certains contrats à terme sur marchandises utilisés comme couverture de flux de trésorerie à l'égard d'achats anticipés futurs de marchandises, les swaps de devises de Loblaw comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change sur les billets de placement privé de Loblaw libellés en dollars américains. La société évalue si ces instruments dérivés continuent d'être hautement efficaces dans le cadre de la compensation de la variation des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période courante.

### **Débtentes échangeables**

Avant leur rachat de 2008, les débtentes échangeables à 3 % de GWL (les « débtentes ») étaient recalculées à chacun des bilans en fonction du cours des actions sous-jacentes, tout changement de valeur étant inscrit au bénéfice d'exploitation (se reporter à la note 2).

### **Impôts sur le bénéfice**

La méthode axée sur le bilan est utilisée pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou presque en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

### **Avantages sociaux futurs**

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

#### ***Régimes de retraite à prestations déterminées***

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, l'âge et la date du départ à la retraite, le taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations d'invalidité de longue durée est amorti sur des périodes ne dépassant pas trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs, couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées, varie de 9 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 12 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 3 à 20 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

#### ***Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises***

Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

### **Régimes d'options sur actions et régime de droits à la plus-value d'actions**

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération relatif aux attributions d'options sur actions des salariés qui seront réglées par l'émission d'actions ordinaires. Le coût de la rémunération correspond à la juste valeur des options sur actions à la date d'attribution déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation et il est constaté dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits. À l'exercice de ce type d'options sur actions, la contrepartie payée par les salariés et la juste valeur comptabilisée sont créditées au capital-actions ordinaire.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération, selon le délai d'acquisition des droits, et un passif relatif aux attributions d'options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, et l'attribution des droits à la plus-value d'actions qui seront réglés en espèces, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits.

### Régime d'unités d'actions restreintes

La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

### Régime d'unités d'actions différées

Des membres du Conseil d'administration de GWL et de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

### Unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants

En 2008, GWL et Loblaw ont approuvé la mise en place d'un régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité de leurs incitations à court terme qu'ils ont gagnées, assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant, quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

### Régime d'actionnariat à l'intention des salariés

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent à leurs régimes respectifs une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

### Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que des activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux actifs incorporels à durée de vie utile indéfinie, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services (« TPS ») et aux taxes de vente provinciales (« TVP ») ainsi qu'aux avantages sociaux futurs et aux dépréciations d'immobilisations, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. Les marchés du crédit illiquides, des capitaux propres volatils, les devises, les marchés de l'énergie et le déclin des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude liée à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La variation de ces estimations entraînée par une conjoncture fluctuante sera reflétée dans les états financiers des prochains exercices.

### Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice en cours. En outre, les résultats de la division de pâtisseries et de pains frais aux États-Unis (la « division de produits de boulangerie frais aux États-Unis ») ont été reclassés dans les activités abandonnées (se reporter à la note 10).

Les dépôts de garantie, qui ont précédemment été inscrits comme trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme aux bilans consolidés, sont dorénavant inclus dans les autres actifs aux bilans consolidés et ont totalisé 560 \$ à la fin de 2008 (419 \$ en 2007). Ces titres s'entendent des bons du Trésor et des obligations du Trésor ainsi que des titres de créance du gouvernement que les filiales en propriété exclusive de la société sont tenues de placer auprès de contreparties à titre de garantie pour conclure et maintenir des swaps et des contrats à terme en cours et des activités d'assurance. Le montant des dépôts de garantie requis variera.

Les actions privilégiées de série II de GWL, qui étaient auparavant présentées dans le capital-actions aux bilans consolidés et sont maintenant présentées dans les titres de participation et incluses dans le passif, se chiffraient à 264 \$ à la fin de 2008 (260 \$ en 2007).

Une tranche du passif non réalisé lié aux instruments dérivés de capitaux propres, qui était précédemment présentée comme autres passifs à long terme aux bilans consolidés, fait maintenant partie des créiteurs et charges à payer et totalisait 136 \$ à la fin de 2008 (140 \$ en 2007).

#### **Normes comptables futures**

##### ***Écarts d'acquisition et actifs incorporels***

En novembre 2007, l'ICCA a publié un supplément au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, « Entreprises en phase de démarrage », et a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (« chapitre 3064 »), afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégié 27 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation », (« CPN-27 »), qui ne s'applique pas aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications fournissent un encadrement pour la constatation d'actifs incorporels mis au point à l'interne, y compris les actifs conçus dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis séparément ou mis au point à l'interne. Les modifications sont applicables aux états financiers annuels et intermédiaires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et la société les mettra donc en application durant le premier trimestre de 2009 rétroactivement, avec retraitement des résultats des périodes comparatives pour l'exercice en cours et l'exercice antérieur. La société en est à évaluer l'incidence de leur application sur ses états financiers.

##### ***Risque de crédit et juste valeur des risques financiers et des passifs financiers***

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégié CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Le Comité a convenu que le risque de crédit de la société et le risque de crédit de ses contreparties devaient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, notamment les instruments dérivés, pour les besoins de la présentation et de la communication de l'information. Le traitement comptable indiqué par cet abrégié devrait s'appliquer rétrospectivement sans retraitement des périodes antérieures à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers intermédiaires et annuels terminés le 20 janvier 2009 ou après cette date. L'application rétrospective avec retraitement des périodes antérieures est permise mais non requise. La société évalue l'incidence de cet abrégié sur ses états financiers et appliquera cet abrégié à compter du premier trimestre de 2009.

## **2. MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES**

### **Normes comptables mises en œuvre en 2008**

#### ***Capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation***

En décembre 2006, l'ICCA a publié les trois nouvelles normes comptables suivantes : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » (le « chapitre 1535 »), le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » (le « chapitre 3863 »).

Le chapitre 1535 établit des directives à l'égard de la présentation de l'information concernant le capital d'une société ainsi qu'à l'égard de la façon dont il est géré. La norme prévoit la fourniture accrue d'informations en ce qui concerne i) les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital d'une société, ii) des données quantitatives sur ce que la société considère comme du capital, et iii) la question à savoir si la société s'est conformée aux obligations externes relatives au capital; si elle ne l'a pas fait, les conséquences de cette non-conformité. Il y a lieu de se reporter à la note 24 pour les nouvelles informations à fournir. L'adoption du chapitre 1535 n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de la société, ni sur sa situation financière.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3862 impose davantage d'informations à fournir à l'égard des risques associés aux instruments financiers tels que le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché, et les méthodes utilisées pour repérer, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, sous la rubrique du passif ou des capitaux propres. Il y a lieu de se reporter aux notes 28 et 29 pour les nouvelles informations à fournir. La présentation de l'information comparative sur la nature et la gravité des risques découlant des instruments financiers n'est pas requise durant l'exercice au cours duquel l'adoption du chapitre 3862 a lieu. L'adoption des chapitres 3862 et 3863 n'a eu aucune incidence sur les résultats financiers de la société, ni sur sa situation financière.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Stocks

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société a adopté le chapitre 3031 qui a été publié par l'ICCA en juin 2007 et remplace le chapitre 3030 portant le même intitulé. Le chapitre 3031 prescrit l'évaluation des stocks au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts tels que les coûts de stockage et les frais généraux et d'administration qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent sont précisément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. La reprise d'anciens montants de dépréciation à la valeur nette de réalisation en cas d'une augmentation ultérieure de la valeur des stocks est maintenant requise. Le coût des stocks doit se fonder sur la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Les méthodes d'évaluation du coût des stocks, telles que la méthode du prix de détail, peuvent être utilisées si ces méthodes donnent des résultats proches du coût. La nouvelle norme exige également d'autres informations à fournir, notamment les méthodes comptables adoptées pour évaluer les stocks, la valeur comptable des stocks, le montant des stocks passé en charges au cours de la période, le montant des stocks dont la valeur inférieure au coût a été réduite à la valeur de réalisation nette pour les stocks inscrits en fin d'exercice et le montant de toute reprise de dépréciation comptabilisée en réduction du montant des stocks passé en charges.

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Les coûts comprennent les coûts d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts comme les frais de transport, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les stocks saisonniers de marchandise générale de Loblaw et les stocks de Loblaw aux centres de distribution ainsi que les stocks de Weston Foods sont évalués au coût moyen pondéré. Loblaw utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. La société calcule la valeur de réalisation nette estimative comme étant le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. Par ailleurs, Loblaw estime la valeur de réalisation nette en tenant compte des fluctuations saisonnières des prix au détail. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est contrebalancée. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les ajustements de transition qui découlent de la mise en application du chapitre 3031 sont constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis pour 2008 et les chiffres des périodes précédentes n'ont pas été retraités. Lors de la mise en application de ces exigences, une réduction du solde d'ouverture des stocks de 67 \$ et une baisse correspondante de 27 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 25 \$ et de la participation sans contrôle de 15 \$, ont été comptabilisées au bilan consolidé par suite de l'application par Loblaw d'une méthode de détermination du coût uniforme à tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont semblables.

Outre les conventions comptables adoptées pour évaluer les stocks, le chapitre 3031 exige également d'autres informations à fournir. Pour des renseignements sur le montant des stocks inscrit à titre de charge pour la période, le montant des stocks dont la valeur inférieure au coût a été réduite à la valeur de réalisation nette pour les stocks inscrits en fin de période, ainsi que le montant de reprise des réductions de valeur précédemment constatées, il y a lieu de se reporter à la note 14.

### Normes comptables mises en œuvre en 2007

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la société a adopté les recommandations contenues dans les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (le « chapitre 3855 »), le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres », et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes ont été appliquées sans retraitement des données des périodes antérieures, à l'exception du reclassement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu des pertes de conversion des devises non réalisés sur les placements nets dans des établissements étrangers autonomes. Tous les ajustements découlant de ces normes sont constatés dans les soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3855 établit une norme de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments dérivés non financiers. Les instruments financiers doivent tous être classés dans une catégorie déterminée, soit à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts et de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. La norme exige que les instruments financiers faisant partie du champ d'application, y compris les instruments dérivés, soient inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation; lorsque cela se produit, les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction, et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3855 permet à la direction de choisir d'évaluer les instruments financiers qui ne seraient pas autrement comptabilisés à leur juste valeur comme instruments détenus à des fins de transaction avec variations de leur juste valeur comptabilisées dans le bénéfice net, à la condition que certains critères soient satisfaits.

Tous les instruments financiers doivent avoir été irrévocablement désignés au moment de la mise en application de la norme ou au moment de l'acquisition de nouveaux instruments financiers.

La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

Par suite de la mise en application du chapitre 3855, les classements suivants ont été adoptés :

- La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont désignés comme actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie et placements à court terme de Loblaw libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, qui sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les débiteurs et autres débiteurs sont classés comme des prêts et des créances.
- Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant disponibles à la vente, à l'exception du placement de GWL dans les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. avant sa vente en 2008, qui est désigné comme étant détenu à des fins de transaction.
- La dette bancaire, le papier commercial, les créditeurs et certaines charges à payer, les emprunts bancaires à court terme, la dette à long terme, et les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont classés comme d'autres passifs financiers.
- Les débiteures de GWL, qui peuvent être échangées contre des actions ordinaires de Domtar Corporation, sont recalculées à chacun des bilans en fonction du cours des actions sous-jacentes. Sont réévaluées à chaque date de bilan en fonction du cours des actions sous-jacentes. Avant l'adoption du chapitre 3855, les débiteures étaient comptabilisées comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture, et les variations de juste valeur étaient reportées dans le bilan consolidé. Comme les débiteures ne répondent plus aux conditions de la comptabilité de couverture prévues dans les nouvelles normes, les gains et les pertes découlant de la nouvelle évaluation sont constatés dans le bénéfice d'exploitation.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Les classements ci-dessus ont entraîné les incidences suivantes attribuables à la réévaluation :

- La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente s'est traduite par une augmentation des autres actifs de 9 \$, et par une diminution correspondante du cumul des autres éléments du résultat étendu de 4 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.
- Le classement des équivalents de trésorerie et de certains placements à court terme de Loblaw libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, comme actifs disponibles à la vente, a donné lieu au reclassement, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, du gain net non réalisé imputé aux bénéfices non répartis d'un montant de 9 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle.
- Le placement dans les actions ordinaires de Domtar Inc. (« Domtar », détenu par la société avant l'opération du 7 mars 2007 relative à Domtar Inc. et dont une description plus détaillée est présentée à la note 19) et les droits conservés par la Banque PC dans les créances titrisées qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et ont entraîné une diminution des autres actifs de 9 \$ et une diminution correspondante des bénéfices non répartis de 8 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle.
- La réévaluation au coût après amortissement des actifs financiers classés comme prêts et créances et des passifs financiers classés comme autres passifs a donné lieu à un écart négligeable, sauf dans le cas des débiteures. En vertu du traitement comptable décrit ci-dessus, l'ajustement de transition s'est traduit par une diminution de 11 \$ de la dette à long terme et par une augmentation correspondante du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 7 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice.

Les instruments non financiers dérivés doivent être constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés du traitement des instruments dérivés parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le résultat net, à moins que la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ne s'applique. Si tel est le cas, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu pour la partie efficace de la couverture. La réévaluation par Loblaw d'un instrument dérivé non financier à la juste valeur a donné lieu à une augmentation des autres actifs de 7 \$ et à l'augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 3 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle. La norme prévoit qu'un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur s'il satisfait certaines conditions. En vertu d'un choix prévu dans la norme, la société a opté pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003 comme date de transition pour l'application du traitement comptable réservé aux instruments dérivés incorporés. L'incidence de ce changement de traitement comptable réservé aux dérivés incorporés a été négligeable.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le chapitre 3855 exige aussi que les obligations prises en charge à l'émission d'une garantie qui répond à la définition d'une garantie énoncée dans la Note d'orientation concernant la comptabilité 14, « Informations à fournir sur les garanties », (la « NOC-14 ») soient constatées à la juste valeur lors de la constitution de la garantie. Aucune réévaluation subséquente à la juste valeur n'est requise à moins que la garantie financière soit considérée comme un instrument dérivé. Un passif de 7 \$ relatif à la juste valeur d'une lettre de garantie fournie par une importante banque à charte canadienne en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui consent des prêts aux franchisés indépendants de Loblaw, a donc été comptabilisé, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante de 4 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle du solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Le chapitre 3865 remplace la Note d'orientation en comptabilité 13, « Relations de couverture ». Les exigences relatives à l'identification, la désignation, la documentation et l'appréciation de l'efficacité des relations de couverture n'ont pratiquement pas changé. Le chapitre 3865 porte sur le traitement comptable des relations de couverture admissibles et les informations à fournir à leur sujet ainsi que sur la comptabilisation à la juste valeur de tous les instruments dérivés constituant une relation de couverture.

La mise en œuvre de ces recommandations relatives aux couvertures de flux de trésorerie a donné lieu à une augmentation des autres actifs de 17 \$ et à une augmentation des autres passifs de 34 \$ pour tenir compte de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de Loblaw qui n'étaient pas inscrits aux bilans consolidés auparavant; une diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu de 6 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, a été comptabilisée. Elle a aussi entraîné la constatation d'une diminution de 9 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis après impôts et participation sans contrôle, découlant de la composante des swaps de taux d'intérêt hors cote de Loblaw servant au financement. Une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 9 \$ après impôts et participation sans contrôle a été constatée pour tenir compte des gains et des pertes non réalisés sur la partie efficace des swaps de devises de Loblaw constatés auparavant dans les bénéfices non répartis. Une perte de 1 \$ après impôts, représentant la partie efficace des couvertures de prix des marchandises de la société, a été reclassée des créditeurs et charges à payer au cumul des autres éléments du résultat étendu. Au moment de la transition, la perte reportée de 125 \$ relative au contrat de vente à terme de GWL, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, comprise dans les autres actifs, a été reclassée dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis et s'est traduite par une diminution de 89 \$ après impôts. La partie inefficace des gains et des pertes sur les instruments dérivés désignés comme éléments d'une relation de couverture était négligeable.

Le chapitre 1530, « Résultat étendu » présente un état du résultat étendu, qui comprend le résultat net et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu reflètent les variations des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires et comprennent les gains et pertes de change non réalisés sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et la variation de la juste valeur de la partie efficace des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La société a inclus dans les états financiers consolidés un nouvel état consolidé du résultat étendu pour tenir compte de la variation de ces éléments, tandis que les variations cumulatives des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel poste est présenté aux bilans consolidés comme une nouvelle catégorie des capitaux propres. Pour de plus amples renseignements sur le solde du cumul des autres éléments du résultat étendu, il y a lieu de se reporter à la note 26. La mise en œuvre des nouvelles normes a donné lieu au reclassement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu d'un montant de 503 \$ inscrit auparavant dans l'écart de conversion cumulé. Ce reclassement a été appliqué de façon rétroactive avec retraitement des chiffres comparatifs de l'exercice précédent, conformément aux dispositions transitoires des nouvelles normes.

Le chapitre 3251, « Capitaux propres », qui remplace le chapitre 3250, « Surplus », établit des normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée et impose à la société l'obligation de présenter séparément les composantes des capitaux propres et chacune des variations des capitaux propres attribuables aux éléments suivants i) le résultat net; ii) les autres éléments du résultat étendu; iii) les autres variations des bénéfices non répartis; iv) les variations du surplus d'apport; v) les variations du capital-actions; et vi) les variations des réserves. Un nouvel état consolidé de la variation des capitaux propres est inclus dans les états financiers consolidés.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des ajustements de transition inscrits aux comptes du bilan lors de la mise en œuvre de ces normes :

	Solde établi au 31 déc. 2006	Ajustements de transition	Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janv. 2007
Autres actifs	1 459 \$	(101) \$	1 358 \$
Créditeurs et charges à payer	3 176 \$	1 \$	3 177 \$
Dettes à long terme	5 918 \$	(11) \$	5 907 \$
Impôts futurs	366 \$	(41) \$	325 \$
Autres passifs	688 \$	41 \$	729 \$
Bénéfices non répartis	4 506 \$	(100) \$	4 406 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(503) \$	9 \$	(494) \$

	Bénéfices non répartis		Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Brut	Après impôts et participation sans contrôle	Brut	Après impôts et participation sans contrôle
Classement des actifs financiers comme disponibles à la vente	(14) \$	(9) \$	23 \$	13 \$
Classement des actifs financiers comme détenus à des fins de transaction	(9)	(8)		
Débiteures échangeables	11	7		
Instruments dérivés non financiers	7	3		
Garanties	(7)	(4)		
Couvertures de flux de trésorerie	(9)		(9)	(4)
Contrepassation de la perte reportée relative au contrat de vente à terme de GWL	(125)	(89)		
	(146) \$	(100) \$	14 \$	9 \$

### 3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2008			2007		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	157 \$	946 \$	1 103 \$	186 \$	934 \$	1 120 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice		1	1		8	8
Répartition du coût d'acquisition ajusté <sup>1)</sup>				(9)		(9)
Cession de divisions (note 7)	(11)		(11)			
Autres					4	4
Incidence de la conversion en devises	23		23	(20)		(20)
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	169	947	1 116	157	946	1 103
Marques de commerce et noms commerciaux <sup>2)</sup>	13		13	14		14
Autres actifs incorporels	5		5	11		11
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	187 \$	947 \$	1 134 \$	182 \$	946 \$	1 128 \$

1) La répartition du coût d'acquisition ajusté de Weston Foods en 2007 a trait à la contrepassation de certaines provisions pour moins-value inscrites dans le cadre du calcul du prix d'achat de Bestfoods Baking, qui a été inclus dans la répartition des écarts d'acquisition parmi les divisions restantes.

2) Le solde à la fin de l'exercice 2008 comprend un amortissement de 1 \$ (1 \$ en 2007).

Les marques de commerce et noms commerciaux et autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, allant de 10 à 30 ans.

Au cours du quatrième trimestre de 2008 et celui de 2007, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et a déterminé que leur valeur comptable n'avait pas subi de dépréciation.

Les écarts d'acquisition acquis au cours de 2008 comprennent un montant de 1 \$ (8 \$ en 2007) se rapportant à l'acquisition de magasins franchisés par Loblaw (se reporter à la note 6).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 4. CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des charges de restructuration et autres charges :

	2008			2007		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Amortissement accéléré	2 \$		2 \$			
Gain sur la vente d'immobilisations	(1)		(1)	(14) \$		(14) \$
Gain sur la vente de droits de distribution	(2)		(2)			
Prestations de cessation d'emploi	7	(1) \$	6	3	145 \$	148
Coûts de fermeture des installations et autres coûts de sortie				4	77	81
Charges de restructuration et autres charges (produits)	6 \$	(1) \$	5 \$	(7) \$	222 \$	215 \$

#### Weston Foods

La direction de Weston Foods poursuit ses mesures de réduction des coûts dans le but d'assurer une structure d'exploitation économique. Certaines de ces mesures sont en cours, terminées ou sur le point d'être terminées. Chaque mesure sera entreprise au fur et à mesure que les plans seront menés à bien et approuvés.

#### *Restructuration des actifs liés à la fabrication*

En 2008, Weston Foods a approuvé un plan de fermeture d'une boulangerie de produits frais en Ontario. La restructuration était essentiellement terminée à la fin de 2008. Dans le cadre de ce plan de restructuration, Weston Foods a constaté un amortissement accéléré de 1 \$ et des prestations de cessation d'emploi de 1 \$ au cours de 2008.

En 2008, Weston Foods a approuvé un plan de fermeture d'une boulangerie de produits frais au Québec ainsi que le regroupement de sa production avec celle d'autres boulangeries existantes. La restructuration était presque terminée à la fin de 2008. Dans le cadre de ce plan de restructuration, Weston Foods a constaté un amortissement accéléré de 1 \$ au cours de 2008.

En 2008, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration de son réseau de boulangeries de produits frais dans l'Ouest canadien, ce qui entraînera la fermeture de deux boulangeries et le transfert vers de nouvelles installations. La restructuration devrait être achevée d'ici la fin de 2009. Weston Foods a constaté des prestations de cessation d'emploi de 2 \$ ainsi qu'un gain de 1 \$ sur la vente d'immobilisations en 2008.

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la fermeture d'une usine de bagels congelés au Nebraska, opération qui a été menée à terme au cours du même exercice. En 2007, Weston Foods a finalisé la vente de cette installation pour un produit de 1 \$ et a constaté une perte à la vente d'immobilisations de 1 \$.

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la fermeture d'une usine de production de cornets de crème glacée à Los Angeles, en Californie, et le transfert de la production à des installations existantes de Weston Foods. Cette restructuration s'est achevée en 2007. En 2007, Weston Foods a finalisé la vente de cette installation pour un produit de 11 \$ et a constaté un gain à la vente d'immobilisations de 9 \$.

En 2005, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration des activités de production de biscuits anglais aux États-Unis. Ce plan comprenait la fermeture, pour la fin de 2006, de deux installations de production de biscuits anglais à Elizabeth, au New Jersey et à Richmond, en Virginie, dont la plus grande partie de la production a été déplacée dans une nouvelle installation en Virginie et dans une installation de Weston Foods déjà en exploitation dans le Dakota du Sud. La vente de ces deux installations a été conclue en 2005. Toutes les activités de production avaient cessé à ces installations à la fin de 2006. En 2007, Weston Foods a quitté l'installation d'Elizabeth, au New Jersey, conformément aux conditions du contrat de cession-bail et a ainsi comptabilisé le gain de 6 \$ réalisé à la vente d'immobilisations et qui avait été reporté antérieurement. De plus, en 2007, Weston Foods a constaté une charge de 2 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie. À la fin de 2007, des charges cumulatives totalisant 21 \$ au titre de l'amortissement accéléré et 40 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie ont été constatées relativement à ce plan de restructuration, qui est désormais achevé.

#### *Restructuration du réseau de distribution*

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la restructuration d'une partie de son réseau de distribution au Québec. La restructuration était presque terminée à la fin de 2008. Par suite de cette restructuration, Weston Foods a constaté un gain de 2 \$ sur la vente de droits de distribution au cours de 2008 et des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie connexes de 2 \$ en 2007.

Au cours de 2007, Weston Foods a approuvé des plans de restructuration de ses opérations de distribution de produits de boulangerie congelés en Ontario, pour restructurer davantage ses opérations de distribution de produits de boulangerie frais au Québec et restructurer son réseau de produits laitiers. En 2007, Weston Foods a constaté des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie connexe de 3 \$. Cette restructuration était presque terminée à la fin de l'exercice 2008.

#### **Restructuration opérationnelle**

En 2008, Weston Foods a approuvé un plan visant la restructuration de la structure opérationnelle de la division des boulangeries au Canada. Ce plan prévoit d'établir la répartition de certaines fonctions entre les boulangeries de produits frais et les boulangeries de produits congelés et la centralisation d'autres fonctions. Dans le cadre de ce plan de restructuration, Weston Foods a constaté des prestations de cessation d'emploi de 4 \$ au cours de 2008.

En 2008, Weston Foods a payé des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie connexes d'environ 3 \$ (17 \$ en 2007) relativement à ses activités de restructuration. À la fin de 2008, les charges à payer liées aux activités de restructuration s'établissaient à 7 \$ (3 \$ en 2007).

#### **Loblaw**

##### **Projet Simplifier**

Au cours de 2007, Loblaw a approuvé et annoncé la restructuration des activités de mise en marché et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions, et ce, conformément au Projet Simplifier. Pour 2008, la charge cumulative de 3 \$ (197 \$ en 2007) comprend une tranche de 2 \$ (139 \$ en 2007) ayant trait aux prestations de cessation d'emploi, qui inclut des indemnités de départ, des coûts supplémentaires découlant des régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés et des coûts de rétention, et d'autres coûts de 1 \$ (58 \$ en 2007), principalement liés à la consultation, lesquels sont directement liés à la restructuration. En 2008, les paiements en espèces se sont établis à 36 \$ (149 \$ en 2007). À la fin de 2008, un passif résiduel de 1 \$ (33 \$ en 2007) relatif à ce projet a été inscrit aux bilans consolidés.

##### **Activités en magasin**

En 2007, Loblaw a terminé la restructuration de ses activités en magasins précédemment annoncée. En 2008, Loblaw a constaté des produits de 3 \$ (charge de 16 \$ en 2007) relatifs à ce projet. Au cours de 2008, les paiements en espèces se sont établis à 1 \$ (22 \$ en 2007). À la fin de 2008, un passif résiduel de néant (3 \$ en 2007) relatif à ce projet a été inscrit aux bilans consolidés.

##### **Réseau d'approvisionnement**

En 2005, Loblaw a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. En 2008, Loblaw a constaté des produits de 1 \$ (charge de 9 \$ en 2007) comprenant des produits de 3 \$ (charge de 7 \$ en 2007) liés aux coûts de prestations de cessation d'emploi résultant des départs forcés prévus et une charge de 2 \$ (2 \$ en 2007) liée aux coûts de fermeture d'installations et autres coûts. En 2008, les paiements en espèces se sont établis à 25 \$ (5 \$ en 2007). À la fin de 2008, un passif résiduel de 7 \$ (33 \$ en 2007) relatif à ce projet a été inscrit aux bilans consolidés.

## **5. INTÉRÊTS DÉBITEURS ET AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT**

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	<b>396 \$</b>	396 \$
Intérêts débiteurs sur les instruments financiers dérivés (note 27)	<b>2</b>	21
Autres frais de financement <sup>1)</sup>	<b>(15)</b>	(167)
Intérêts créditeurs nets à court terme (note 11)	<b>(13)</b>	(31)
Intérêts créditeurs sur les dépôts de garantie	<b>(12)</b>	(22)
Dividendes sur les titres de participation	<b>22</b>	
Montant capitalisé au titre des immobilisations	<b>(20)</b>	(22)
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	<b>360 \$</b>	175 \$

- 1) Les autres frais de financement de 2008 comprennent une charge hors caisse de 11 \$ (produits hors caisse de 141 \$ en 2007) liée à l'ajustement à la juste valeur du contrat de vente à terme de GWL visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, conclu en 2001 et venant à échéance en 2031. Cet ajustement est un élément hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw appartenant à GWL. GWL ne constate aucune variation du cours du marché associée aux actions ordinaires de Loblaw qu'elle détient. Toute somme en espèces versée au titre des contrats à terme peut être compensée par la vente d'actions ordinaires de Loblaw. Les autres frais de financement comprennent des produits de 43 \$ (42 \$ en 2007) au titre de l'accroissement de la valeur du contrat à terme, déduction faite des coûts de 17 \$ (16 \$ en 2007) afférents au contrat de vente à terme de GWL.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au cours de 2008, des intérêts débiteurs nets de 407 \$ (374 \$ en 2007) ont été constatés à l'égard des actifs et passifs financiers non classés comme étant détenus à des fins de transaction. De plus, des produits de 37 \$ (64 \$ en 2007) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, majoritairement libellés en dollars américains et détenus ou gérés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw à la Barbade, ont été comptabilisés dans les intérêts créditeurs nets à court terme. La société a également perçu des intérêts créditeurs sur les dépôts de garantie.

Les intérêts sur la dette et les dividendes sur titres de participation versés en 2008 se sont établis à 561 \$ (548 \$ en 2007) et les intérêts perçus sur la trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie se sont élevés à 167 \$ en 2008 (171 \$ en 2007).

### 6. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

En 2008, Weston a acheté une boulangerie de produits congelés en Ontario, au Canada, pour une contrepartie en espèces de 10 \$. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis est constituée de stocks de 1 \$ et d'immobilisations de 10 \$, déduction faite des passifs à court terme de 1 \$.

Dans le cours normal de ses activités, Loblaw peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins qu'elle détient. En 2008, Loblaw a acquis 1 magasin franchisé (4 magasins franchisés en 2007). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis était composée d'immobilisations de néant (3 \$ en 2007), d'autres actifs, essentiellement des stocks, d'un montant de néant (1 \$ en 2007) et d'écarts d'acquisition de 1 \$ (8 \$ en 2007) pour une contrepartie en espèces de 1 \$ (9 \$ en 2007), déduction faite des débiteurs des magasins franchisés de néant (3 \$ en 2007).

### 7. CESSIONS DE DIVISIONS

En 2008, Weston Foods a vendu l'actif net de sa division canadienne de produits laitiers et d'embouteillage pour un produit en espèces de 467 \$, ce qui a donné lieu à un gain de 335 \$ avant impôts (281 \$, déduction faite des impôts). La valeur comptable de l'actif net vendu comprenait des immobilisations de 54 \$, un écart d'acquisition de 11 \$ et un fonds de roulement négatif de 6 \$. Avant la clôture de l'opération, Weston Foods a versé à Loblaw la somme de 65 \$ en échange de son consentement à conclure un contrat d'approvisionnement à long terme avec la division de produits laitiers et d'embouteillage. Loblaw constatera ce paiement dans son bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat au fur et à mesure que les produits sont achetés. La division de produits laitiers et d'embouteillage a généré un chiffre d'affaires de 543 \$ et un bénéfice d'exploitation de 47 \$ à Weston Foods en 2008. La charge d'amortissement s'est établie à 6 \$ en 2008.

En 2008, Loblaw s'est départie de ses services alimentaires pour générer un produit de 36 \$ qui a entraîné un gain avant impôts de 22 \$ dans le bénéfice d'exploitation (16 \$, déduction faite des impôts).

## 8. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2008	2007
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	30,9 %	32,6 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfices dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux canadiens prévus par la loi	(2,8)	(0,9)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)	(4,5)	
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs		(3,4)
Incidence de l'issue de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autres	2,4	(0,3)
Taux d'imposition effectif applicable au bénéfice provenant des activités poursuivies avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle	26,0 %	28,0 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2008 s'est élevé à 133 \$ (214 \$ en 2007).

L'incidence cumulative sur les actifs et passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent presque en vigueur. Par conséquent, en 2007, une réduction nette de 24 \$ de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2008	2007
Créiteurs et charges à payer	71 \$	67 \$
Autres passifs	163	123
Report de pertes en avant (échéant de 2015 à 2028)	117	96
Provisions pour moins-value		(3)
Immobilisations	(319)	(285)
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	(29)	(24)
Autres actifs	(203)	(210)
Autres	17	15
Passifs d'impôts futurs nets	(183) \$	(221) \$

	2008	2007
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
À court terme	69 \$	76 \$
À long terme	36	
	105	76
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
À court terme		(1)
À long terme	(288)	(296)
	(288)	(297)
Passifs d'impôts futurs nets	(183) \$	(221) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 9. BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	2008	2007
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	645 \$	374 \$
Dividendes réglementaires sur actions privilégiées du capital-actions	(47)	(57)
Bénéfice net provenant des activités poursuivies attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	598 \$	317 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 23)	129,1	129,1
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions) <sup>1)</sup>		
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions) <sup>2)</sup>	129,1	129,1
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies (en dollars)	4,63 \$	2,46 \$

1) Les options sur actions suivantes étaient en cours mais n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies étant donné que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de GWL pour l'exercice :

Prix d'exercice des options	2008	2007
72,21 \$ – 78,85 \$	681 908	773 195
93,35 \$ – 111,02 \$	621 274	665 540

2) Les titres de participation de GWL en sont exclus, puisque la société a l'intention de racheter ces titres en espèces.

### 10. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 10 décembre 2008, Dunedin Holdings S.à r.l., une filiale de GWL, a annoncé qu'elle avait convenu de vendre sa division de produits de boulangerie frais aux États-Unis à Grupo Bimbo, S.A.B. de C.V. L'opération a été réalisée le 21 janvier 2009 (se reporter à la note 33).

Certaines informations financières ont été reclassées en 2007 pour présenter ce groupe de cessions comme des activités abandonnées aux états consolidés des résultats, comme des actifs et des passifs d'exploitation destinés à être vendus aux bilans consolidés et comme des rentrées nettes liées aux activités abandonnées dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les résultats de ces activités abandonnées ont précédemment été comptabilisés dans le secteur Weston Foods.

Le tableau suivant présente les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats :

	2008	2007
Chiffre d'affaires	2 422 \$	2 208 \$
Bénéfice d'exploitation	218	219
Intérêts créditeurs et autres frais de financement <sup>1)</sup>	(10)	(10)
Bénéfice avant les éléments suivants :	228	229
Impôts sur le bénéfice	41	40
Bénéfice provenant des activités abandonnées	187 \$	189 \$

1) Le calcul du bénéfice provenant des activités abandonnées ne comprend aucun intérêt débiteur attribué à ces activités.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs d'exploitation destinés à être vendus à la fin de l'exercice :

	2008	2007
<b>Actifs d'exploitation à court terme destinés à être vendus</b>		
Débiteurs	219 \$	156 \$
Stocks	40	27
Charges payées d'avance et autres actifs	211	9
Immobilisations	618	
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 364	
Impôts futurs	136	46
	<b>2 588 \$</b>	<b>238 \$</b>
<b>Actifs d'exploitation à long terme destinés à être vendus</b>		
Immobilisations		507 \$
Écarts d'acquisition et actifs incorporels		1 112
Impôts futurs		94
Autres actifs		167
		<b>1 880 \$</b>
<b>Passifs d'exploitation à court terme destinés à être vendus</b>		
Dette bancaire	22 \$	25 \$
Créditeurs et charges à payer	354	281
Impôts sur le bénéfice	52	42
Impôts futurs	2	
Autres passifs	190	
	<b>620 \$</b>	<b>348 \$</b>
<b>Passifs d'exploitation à long terme destinés à être vendus</b>		
Autres passifs		166 \$
		<b>166 \$</b>

Le tableau suivant présente les sorties nettes liées aux activités abandonnées :

	2008	2007
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	247 \$	305 \$
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(50)	(58)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(9)	
Rentrées nettes liées aux activités abandonnées	<b>188 \$</b>	<b>247 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux 31 décembre 2008 et 2007 :

	2008	2007
Trésorerie	104 \$	110 \$
Équivalents de trésorerie – placements à court terme		
échéant dans un délai d'au plus 90 jours :		
Dépôts bancaires à terme	101	119
Bons du Trésor	656	456
Titres de créance du gouvernement	107	177
Papier commercial de sociétés	450	214
Obligations étrangères	47	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 465 \$	1 076 \$

La société a constaté un gain de change non réalisé de 451 \$ (perte de 303 \$ en 2007) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains, dont un gain de 233 \$ (perte de 152 \$ en 2007) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Loblaw a constaté un gain de change non réalisé de 210 \$ (perte de 155 \$ en 2007) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains, dont un gain de 87 \$ (perte de 60 \$ en 2007) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Le gain ou la perte de Loblaw découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs est en partie compensé par la constatation dans le bénéfice d'exploitation et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'une perte ou d'un gain de change non réalisé sur les swaps de devises de Loblaw, tel qu'il est décrit à la note 27. Le gain de change restant, soit 241 \$ (perte de 148 \$ en 2007), dont un gain de 146 \$ (perte de 92 \$ en 2007) a trait à la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les établissements étrangers autonomes de GWL, est constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

### 12. DÉBITEURS

Le tableau suivant présente les composantes des débiteurs aux 31 décembre 2008 et 2007 :

	2008	2007
Créances sur cartes de crédit	2 206 \$	2 023 \$
Montant titrisé	(1 775)	(1 475)
Créances sur cartes de crédit, montant net	431	548
Autres débiteurs	527	437
Débiteurs	958 \$	985 \$

#### Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit en vendant ces dernières à des fiduciaires indépendantes qui émettent des titres portant intérêt. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit, elle conserve ses responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration, ainsi que des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Ces droits sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur dans les débiteurs. La juste valeur de ces droits conservés a été estimée selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires indépendantes.

En 2008, la Banque *PC* a titrisé des créances sur cartes de crédit de 300 \$ (225 \$ en 2007), par la vente d'une partie des droits dans ces créances aux fiducies indépendantes. Une tranche des créances titrisées est comprise dans la facilité liée à la fiducie indépendante, d'une durée de 364 jours, et renouvelable annuellement. Si les modalités de cette facilité ne sont pas renouvelées, les montants recouverts pourront être accumulés avant la date d'échéance, et le montant de cette tranche des créances titrisées sera remboursé aux fiducies indépendantes. La titrisation a donné lieu à un gain de 1 \$ (1 \$ en 2007) sur la vente initiale du passif de gestion de 1 \$ (néant en 2007). Au cours de 2008, la Banque *PC* a reçu 176 \$ (141 \$ en 2007) provenant des produits de titrisation générés par les créances sur cartes de crédit des fiducies indépendantes. Une augmentation du passif de gestion de 1 \$ (2 \$ en 2007) a été constatée au cours de l'exercice sur la titrisation et la juste valeur du passif de gestion constaté à la fin de 2008 s'est chiffrée à 11 \$ (10 \$ en 2007). Le recours des fiducies à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite aux droits conservés de la Banque *PC* et est de plus appuyé par Loblaw par des lettres de garantie correspondant à un montant de 116 \$ (89 \$ en 2007) d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 30).

Le montant net des pertes sur créances, de 35 \$ (11 \$ en 2007), comprend des pertes sur créances de 99 \$ (57 \$ en 2007) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite des pertes sur créances de 64 \$ (46 \$ en 2007) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2008. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Variation des hypothèses		
	2008	10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	14 \$		
Taux de paiement (mensuel)	41,56 %	(1) \$	(2) \$
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	5,35 %	(2) \$	(4) \$
Taux d'actualisation annuel appliqué aux flux de trésorerie résiduels	7,65 %		
Rendement net	13,00 %	(4) \$	(9) \$
Coût des fonds	3,65 %	(1) \$	(3) \$

Les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se détaillent comme suit :

	2008	2007
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	300 \$	225 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	177 \$	143 \$

Les créances sur cartes de crédit qui étaient en souffrance à la fin de 2008, d'un montant de 7 \$, ne sont pas classées comme douteuses étant donné qu'elles sont en souffrance depuis moins de 90 jours et que la plupart de ces créances devraient vraisemblablement être réglées. Tout solde sur créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours ou dont le recouvrement est considéré comme douteux est radié. La concentration du risque de crédit au titre des débiteurs est limitée étant donné la diversité de la clientèle de la société. Le risque de crédit sur les créances sur cartes de crédit est géré de la manière décrite à la note 29.

#### Autres débiteurs

Les autres débiteurs se composent essentiellement de créances de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants de Loblaw ainsi que de créances relatives aux clients de Weston Foods. Les autres débiteurs qui sont en souffrance mais non encore douteux totalisaient 86 \$ à la fin de 2008 dont une tranche d'un montant minimal était en souffrance depuis plus de 60 jours.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 13. PROVISIONS POUR CRÉANCES

La société maintient la provision pour créances comptabilisée dans les bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes sur créances sur cartes de crédit et les pertes sur les autres créances. Les créances relatives aux cartes de crédit de la Banque PC, aux magasins associés et aux comptes indépendants de Loblaw et aux clients de Weston Foods sont présentées aux bilans consolidés déduction faite des provisions. Le tableau suivant présente l'évolution des créances de la société :

<b>Créances sur cartes de crédit</b>	<b>2008</b>	2007
Provisions au début de l'exercice	<b>(13) \$</b>	(11) \$
Provisions pour pertes	<b>(35)</b>	(11)
Recouvrements	<b>(14)</b>	(7)
Radiations	<b>47</b>	16
Provisions à la fin de l'exercice	<b>(15) \$</b>	(13) \$

<b>Autres débiteurs</b>	<b>2008</b>	2007
Provisions au début de l'exercice	<b>(44) \$</b>	(44) \$
Provisions pour pertes	<b>(84)</b>	(82)
Radiations	<b>96</b>	82
Provisions à la fin de l'exercice	<b>(32) \$</b>	(44) \$

### 14. STOCKS

	<b>2008</b>
Matières premières et fournitures	<b>41 \$</b>
Produits finis	<b>2 266</b>
Stocks	<b>2 307 \$</b>

Le coût des stocks constaté à titre de charge au cours de 2008 s'est établi à 24 576 \$, incluant l'incidence des instruments dérivés sur marchandises qui ont été conclus.

La société a comptabilisé une charge de 16 \$ correspondant à la dévaluation des stocks comptabilisés au 31 décembre 2008, afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Aucune réduction de valeur des stocks précédemment comptabilisée n'a été contrepassée parce que les stocks n'étaient plus considérés comme vendus à un prix inférieur au coût.

## 15. IMMOBILISATIONS

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	556 \$		556 \$	525 \$		525 \$
Propriétés en cours d'aménagement	164		164	89		89
Terrains	1 773		1 773	1 728		1 728
Bâtiments	5 699	1 541 \$	4 158	5 529	1 348 \$	4 181
Matériel et équipements	5 029	3 501	1 528	4 903	3 334	1 569
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	562	260	302	541	242	299
	13 783	5 302	8 481	13 315	4 924	8 391
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	171	110	61	165	103	62
Immobilisations	13 954 \$	5 412 \$	8 542 \$	13 480 \$	5 027 \$	8 453 \$

Les éléments suivants ont été constatés dans le bénéfice d'exploitation en 2008 : une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 29 \$ (33 \$ en 2007), une charge au titre de l'amortissement accéléré de 11 \$ (4 \$ en 2007) ainsi que des charges de restructuration et d'autres charges de 2 \$ (néant en 2007) (se reporter à la note 4).

## 16. AUTRES ACTIFS

	2008	2007
Dépôts de garantie (note 1)	560 \$	419 \$
Créance non réalisée sur contrats à terme de capitaux propres (note 27)	397	365
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	324	220
Placements dans des franchises et autres créances	204	221
Swaps de devises non réalisés à recevoir (note 27)	107	270
Placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. (note 19)		157
Charges reportées et autres	164	167
Autres actifs	1 756 \$	1 819 \$

Au cours de 2008, GWL a aussi vendu son placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. en contrepartie de 144 \$, produit qu'elle a affecté au règlement de son obligation aux termes des débentures échangeables (se reporter à la note 19). Le placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. a été comptabilisé à la juste valeur qui se fonde sur le cours des actions ordinaires de Papier Domtar (Canada) Inc.

Les charges reportées et autres ci-dessus comprennent des swaps de taux d'intérêt non réalisés à recevoir de 21 \$ (9 \$ en 2007) et des charges de 7 \$ (5 \$ en 2007) se rapportant à un contrat à terme d'achat d'électricité (se reporter à la note 27).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

Au cours de 2007, Loblaw a approuvé et annoncé la restructuration des activités de mise en marché et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions, et ce, conformément au Projet Simplifier, entraînant des coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges (se reporter à la note 4). De plus, au Canada, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés en 2006. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne peuvent participer qu'au régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation qui sont essentiellement non contributifs et qui prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

#### Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite canadiens à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006 ou au 31 décembre 2007. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; les prochaines évaluations de la capitalisation pour deux des régimes seront préparées au 31 décembre 2008 et pour les autres, au plus tard aux 31 décembre 2009 et 2010. Les plus récentes évaluations de la capitalisation des régimes de retraite américains à prestations déterminées ont été établies au 1<sup>er</sup> janvier 2008. La société est tenue de présenter les évaluations de la capitalisation américaines chaque année; les prochaines évaluations de capitalisation seront donc effectuées au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2008, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, au régime d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 232 \$ (203 \$ en 2007).

En 2009, la société prévoit verser des cotisations d'environ 118 \$ aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2009, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et des autres régimes sans capitalisation.

### Situation des régimes de retraite et des autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2008			2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Total	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Total
<b>Actifs des régimes</b>						
Juste valeur au début de l'exercice	1 456 \$	36 \$	1 492 \$	1 342 \$	48 \$	1 390 \$
(Perte réelle) rendement réel des actifs des régimes	(183)	2	(181)	119	1	120
Cotisations de l'employeur	152	11	163	88	11	99
Cotisations des salariés	3	1	4	4	2	6
Prestations versées	(105)	(27)	(132)	(83)	(26)	(109)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	(25)		(25)			
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	13	(2)	11	(14)		(14)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 311 \$	21 \$	1 332 \$	1 456 \$	36 \$	1 492 \$
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>						
Solde au début de l'exercice	1 563 \$	341 \$	1 904 \$	1 608 \$	327 \$	1 935 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	37	88	58	45	103
Intérêts débiteurs	87	19	106	82	17	99
Prestations versées	(105)	(27)	(132)	(83)	(26)	(109)
Gain actuariel	(101)	(29)	(130)	(89)	(18)	(107)
Coûts contractuels de cessation d'emploi <sup>2)</sup>				7		7
Coûts spéciaux de cessation d'emploi <sup>2)</sup>				6		6
Gain sur compression <sup>3)</sup>				(11)	(2)	(13)
Transferts au régime national de retraite à cotisations déterminées	(25)		(25)			
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	13	2	15	(15)	(2)	(17)
Solde à la fin de l'exercice	1 483 \$	343 \$	1 826 \$	1 563 \$	341 \$	1 904 \$
<b>Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes</b>	(172) \$	(322) \$	(494) \$	(107) \$	(305) \$	(412) \$
Fraction non amortie des coûts des services passés	2	(1)	1	4	1	5
Perte actuarielle nette non amortie	430	105	535	246	144	390
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	260 \$	(218) \$	42 \$	143 \$	(160) \$	(17) \$
<b>Comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :</b>						
Autres actifs (note 16)	324 \$		324 \$	208 \$	12 \$	220 \$
Autres passifs (note 20)	(64)	(218) \$	(282)	(65)	(172)	(237)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	260 \$	(218) \$	42 \$	143 \$	(160) \$	(17) \$

- 1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Les coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi, résultant du Projet Simplifier 2007 de Loblaw, et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société, ont été comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).
- 3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés sur lesquels le Projet Simplifier 2007 de Loblaw – projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société – a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>
Juste valeur des actifs des régimes	1 234 \$	21 \$	426 \$	36 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(1 407)	(343)	(575)	(341)
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(173) \$	(322) \$	(149) \$	(305) \$

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

### Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes détenus en fiducie étaient constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	62 %		63 %	
Titres de créance	37 %	99 %	36 %	91 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %	1 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par GWL et par Loblaw, d'une juste valeur de néant et de 2 \$, respectivement (6 \$ et 1 \$ en 2007, respectivement), au 30 septembre 2008. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par GWL ou Loblaw.

### Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	48 \$	36 \$	54 \$	43 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	87	19	82	17
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	183	(2)	(119)	(1)
Gain actuariel	(101)	(29)	(89)	(18)
Coûts contractuels de cessation d'emploi <sup>2)</sup>			7	
Coûts spéciaux de cessation d'emploi <sup>2)</sup>			6	
Perte sur compression <sup>2)</sup>			2	
(Revenu) coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	217	24	(57)	41
(Insuffisance) excédent du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	(291)	1	15	(1)
Excédent de la perte actuarielle nette non amortie sur le gain actuariel réel découlant des obligations au titre des prestations constituées	110	43	104	30
Excédent de la fraction non amortie des coûts des services passés sur le coût réel des services passés	1		1	
Coût net des régimes à prestations déterminées	37	68	63	70
Coût des régimes à cotisations déterminées	15		13	
Coût des régimes de retraite interentreprises	54		55	
Coût net des régimes de retraite	106 \$	68 \$	131 \$	70 \$
<b>Comptabilisés dans les états consolidés des résultats comme suit :</b>				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	106 \$	68 \$	116 \$	70 \$
Charges de restructuration et autres charges <sup>2)</sup>			15	
Coût net des régimes de retraite	106 \$	68 \$	131 \$	70 \$

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Les coûts contractuels et les coûts spéciaux de cessation d'emploi, résultant du Projet Simplifier 2007 de Loblaw, et comprenant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société, ont été comptabilisés dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

	2008		2007	
	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>	Régimes de retraite	Autres régimes <sup>1)</sup>
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation	6,0 %	5,9 %	5,5 %	5,4 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
<b>Coût net des régimes à prestations déterminées</b>				
Taux d'actualisation <sup>2)</sup>	5,5 %	5,4 %	5,1 %	5,1 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,5 %	5,0 %	7,8 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

- 1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés sur lesquels le Projet Simplifier 2007 de Loblaw – projet de restructuration et de rationalisation des fonctions de mise en marché et des activités en magasin de la société – a eu une incidence, ont été mesurés à nouveau le 31 mars 2007, et les coûts postérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2007 ont été établis selon un taux d'actualisation de 5,0 %, ce qui a donné lieu à une incidence négligeable sur le bénéfice net en 2007 et à des gains sur compression, lesquels ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à ces régimes.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 10,0 % (10,0 % en 2007) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2007) et demeurer à ce niveau par la suite.

### Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2008 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes <sup>1)</sup>	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes <sup>2)</sup>	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes <sup>2)</sup>
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,5 %		5,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	(14) \$	s.o.	s.o.
diminution de 1 %	s.o.	14 \$	s.o.	s.o.
Taux d'actualisation	6,0 %	5,5 %	5,9 %	5,4 %
Incidence : augmentation de 1 %	(193) \$	(8) \$	(38) \$	(3) \$
diminution de 1 %	223 \$	8 \$	44 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé <sup>3)</sup>			9,5 %	10,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	32 \$	5 \$
diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(29) \$	(4) \$

s.o. – sans objet

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, le régime d'avantages postérieurs à l'emploi et le régime d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2007) en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

## 18. EMPRUNTS BANCAIRES À COURT TERME

En 2008, GWL a conclu une facilité de crédit engagée de 5 ans d'un montant de 300 \$ consentie par un consortium bancaire. Cette facilité constitue la principale source de financement à court terme de GWL. Cette facilité a remplacé une facilité de crédit engagée renouvelable à 364 jours d'un montant de 300 \$. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé sur cette nouvelle facilité de crédit engagée de 5 ans et au 31 décembre 2007, 30 \$ avaient été prélevés sur la facilité de crédit engagée à 364 jours d'un montant de 300 \$. Après la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis en 2009, GWL a résilié la facilité de crédit engagée de 5 ans (se reporter à la note 33).

En 2008, Loblaw a conclu une facilité de crédit engagée de 5 ans d'un montant de 800 \$ consentie par un consortium bancaire et qui contient certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 24). Cette facilité constitue la principale source de financement à court terme de Loblaw et permet des emprunts d'une durée maximale de 180 jours. Le taux d'intérêt se fonde sur un taux variable, essentiellement le taux des acceptations bancaires, et une marge applicable se basant sur la cote de solvabilité de Loblaw. Cette facilité a remplacé une facilité de crédit engagée à 364 jours d'un montant de 500 \$. À la fin de l'exercice 2008, 190 \$ avaient été prélevés sur cette nouvelle facilité de crédit engagée de 5 ans.

Les emprunts bancaires à court terme comprennent également des débetures de série B remboursables à vue de GWL, d'un montant de 263 \$ (220 \$ en 2007) (se reporter à la note 19).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 19. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
<b>George Weston limitée</b>		
Débetures		
Série B, taux courant de 3,06 %, payables à vue <sup>i)</sup>	263 \$	220 \$
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 <sup>i)</sup>	466	466
Débetures échangeables, 3,00 %, échéant en 2023, rachetables en 2005 <sup>ii)</sup>		157
Billets		
5,90 %, échéant en 2009	250	250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
5,05 %, échéant en 2014	200	200
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(128)	(131)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
<b>Les Compagnies Loblaw limitée</b>		
Billets		
6,00 %, échéant en 2008 <sup>iii)</sup>		390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(55)	(44)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets du placement privé <sup>iv)</sup>		
6,48 %, échéant en 2013 (150 \$ US)	180	
6,86 %, échéant en 2015 (150 \$ US)	181	
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 11,50 %, échéant de 2009 à 2043	9	17
Prêts exigibles des EDDV <sup>v)</sup> (note 31)	152	153
Obligations découlant de contrats de location-acquisition <sup>v)</sup> (note 21)	62	62
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>5 986</b>	<b>6 146</b>
Moins – tranche échéant à moins de un an	(415)	(432)
– tranche payable à vue (note 18)	(263)	(220)
	<b>5 308 \$</b>	<b>5 494 \$</b>

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et autres dettes, selon l'échéance, à l'exception des montants payables à vue, est le suivant : 415 \$ en 2009, 333 \$ en 2010, 681 \$ en 2011, 25 \$ en 2012, 409 \$ en 2013 et 3 860 \$ par la suite.

i) En 2008, GWL a émis 43 \$ (42 \$ en 2007) de débentures de série B à un taux d'intérêt moyen pondéré courant de 3,06 %, payables à vue. Les débentures de série A à 7,00 %, et de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 1998, GWL a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar pour un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar a été comptabilisé dans les autres actifs (se reporter à la note 16). GWL a par la suite émis des débentures échangeables à 3 % d'une valeur de 375 \$ et échéant le 30 juin 2023. Le 7 mars 2007, aux termes d'une opération de regroupement de Domtar avec la division des papiers fins de Weyerhaeuser Inc., les actions ordinaires de Domtar ont été échangées contre un nombre équivalent d'actions échangeables sans droit de vote de Papier Domtar (Canada) Inc. ou d'actions ordinaires de Domtar Corporation (la « nouvelle Domtar »). La société a choisi de recevoir des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. en échange de ses actions ordinaires de Domtar. Pour plus de renseignements sur l'incidence de cette opération pour la société, il y a lieu de se reporter à la note 30.

Chaque tranche de mille dollars du capital des débentures était échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar. Les débentures sont devenues remboursables au gré de GWL après le 30 juin 2005. À la réception de l'avis de remboursement par GWL ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur pouvait échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Au moment de l'échange ou du remboursement de ces débentures, GWL pouvait s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces correspondant au cours alors en vigueur des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, GWL pouvait, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de la nouvelle Domtar ou une combinaison des deux équivalant à 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar pour chaque tranche de mille dollars du capital de ces débentures. En 2007, durant une période de transition où la nouvelle Domtar attendait certaines approbations réglementaires au sujet de la remise d'actions de la nouvelle Domtar contre des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc., GWL a offert, en contrepartie de l'échange ou du remboursement de ces débentures, les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. Les approbations réglementaires ont été obtenues le 25 juin 2007.

En 2008, GWL a exercé son droit de rembourser la totalité de ses débentures échangeables à 3 % en cours aux termes de l'acte de fiducie daté du 29 juin 1998 conclu entre GWL et la Société de fiducie Computershare du Canada, en versant un montant en espèces de 633,08 \$ pour chaque tranche de mille dollars du capital des débentures échangeables de 137 \$, majoré des intérêts courus mais impayés d'environ 3 \$, pour un montant global d'environ 140 \$. GWL a aussi vendu son placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. en contrepartie de 144 \$ (se reporter à la note 16), produit qu'elle a affecté au règlement de son obligation aux termes des débentures échangeables. En 2008, la société a comptabilisé un gain de 7 \$ dans son bénéfice d'exploitation.

En 2008, des débentures échangeables à 3 % de GWL d'un montant de néant (3 \$ en 2007) ont été échangées contre les actions sous-jacentes avant leur remboursement. Une réduction correspondante du placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. a été inscrite.

La valeur comptable des débentures se fondait sur le cours des actions ordinaires sous-jacentes.

iii) En 2008, le billet à moyen terme (« BMT ») à 6,00 % de 390 \$ de Loblaw est arrivé à échéance le 2 juin 2008 et a été remboursé.

iv) En 2008, Loblaw a émis 300 \$ US de billets à taux fixe non garantis dans le cadre d'un financement par placement privé soumis à certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 24). Les billets ont été émis en deux tranches égales de 150 \$ US comprenant des billets de 5 ans et de 7 ans à des taux d'intérêt de 6,48 % et de 6,86 % respectivement. Loblaw a conclu des swaps sur devises à taux fixe, dont une tranche est désignée comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le risque de change. À la fin de l'exercice 2008, un montant de 361 \$ a été inscrit dans la dette à long terme aux bilans consolidés. De plus amples renseignements relatifs aux conventions de la société sur les couvertures de flux de trésorerie se trouvent à la note 1.

v) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2008 comprend les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 179 \$ (183 \$ en 2007) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 35 \$ (32 \$ en 2007) est exigible d'ici un an.

Il y a lieu de se reporter à la note 28 pour connaître la juste valeur de la dette à long terme.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 20. AUTRES PASSIFS

	2008	2007
Passif au titre des prestations constituées (note 17)	282 \$	237 \$
Charges à payer au titre des assurances	108	101
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	14	14
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales	27	23
Charges de restructuration et autres charges (note 4)		21
Passif au titre de la rémunération à base d'actions (note 25)	14	12
Passif au titre des swaps sur actions non réalisé (note 27)	29	34
Passif au titre des swaps de taux d'intérêt non réalisé (note 27)	43	28
Remises des fournisseurs reportées (note 7)	56	
Autres	42	55
Autres passifs	615 \$	525 \$

Le total des charges à payer au titre des assurances est de 153 \$ (138 \$ en 2007), dont un montant de 108 \$ (101 \$ en 2007) est compris dans les autres passifs et un montant de 45 \$ (37 \$ en 2007) est compris dans les créditeurs et charges à payer. Un montant de 99 \$ (87 \$ en 2007) au titre de la rémunération des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances de 153 \$ (138 \$ en 2007). Les passifs au titre de la rémunération des travailleurs constitués et les autres coûts sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le coût de la rémunération des travailleurs et le passif à ce titre pour 2008 correspondait à 4,0 % (5,0 % en 2007). Le total du passif au titre de la rémunération des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la rémunération des travailleurs est immédiatement constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Le coût de la rémunération des travailleurs des États-Unis lié au passif au titre de la rémunération des travailleurs s'est chiffré à 2 \$ en 2008 (4 \$ en 2007).

La rubrique Autres susmentionnée comprend une garantie de 7 \$ (7 \$ en 2007) qui est en fait un passif financier lié à la lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne en faveur d'une fiducie de financement indépendante.

### 21. CONTRATS DE LOCATION

#### À titre de preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société sont répartis comme suit :

	Montants à payer pour chaque exercice						2008 Total	2007 Total
	2009	2010	2011	2012	2013	Jusqu'en 2046		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	216 \$	196 \$	172 \$	149 \$	131 \$	810 \$	1 674 \$	1 475 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(36)	(32)	(26)	(21)	(19)	(103)	(237)	(229)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	180 \$	164 \$	146 \$	128 \$	112 \$	707 \$	1 437 \$	1 246 \$

#### À titre de bailleur

Les immobilisations dans les bilans consolidés comprennent le coût des propriétés détenues à des fins locatives et s'élèvent à 603 \$ (571 \$ en 2007) et un amortissement cumulé connexe de 173 \$ (163 \$ en 2007). Pour 2008, le revenu locatif tiré de ces contrats de location-exploitation a totalisé 45 \$ (49 \$ en 2007), compte non tenu des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle.

#### Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 62 \$ (62 \$ en 2007) sont incluses dans les bilans consolidés à la fin de l'exercice (se reporter à la note 19). Ces obligations découlant de contrats de location-acquisition de Loblaw visent principalement le matériel de l'EDDV qui assure la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 8 \$ (9 \$ en 2007).

### **Cession-bail**

En 2007, Loblaw a effectué la cession-bail d'une propriété et d'un immeuble partiellement construit (la « propriété »), moyennant un prix d'achat total de 109 \$, assujetti à un prêt hypothécaire accordé par le vendeur de 35 \$ (27 \$ en 2007) portant intérêt à 6 %, échéant en 2009. Aucun gain ni aucune perte n'a été constaté pour la vente de la propriété. Loblaw a loué la propriété pour une durée de 20 ans, avec option de renouvellement pour une autre période de 20 ans. Pour sa part, Loblaw a sous-loué la propriété à un tiers fournisseur de solutions logistiques. En 2008, la cession-bail a été constatée comme une location-exploitation. Loblaw a également conclu une entente d'entreposage et de distribution avec le fournisseur de solutions logistiques qui utilisera la propriété pour offrir des services à Loblaw.

### **22. TITRES DE PARTICIPATION (en dollars, sauf indication contraire)**

GWL a 10,6 millions d'actions privilégiées de deuxième rang de série II à 5,15 % autorisées et en circulation, d'une valeur nominale de 265 millions de dollars; ces actions donnent droit au porteur de recevoir annuellement les dividendes préférentiels en espèces cumulatifs fixes de 1,2875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés tous les trimestres. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, les actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles au gré du porteur, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de GWL calculé en divisant 25,00 \$, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires de GWL. Cette option est assujettie au droit de GWL de les racheter ou de prendre des dispositions pour leur vente à des acheteurs de substitution. En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL. Ces actions privilégiées sont classées comme autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actions privilégiées sont comprises dans le passif à court terme à la fin de l'exercice 2008 puisqu'après la fin de l'exercice, GWL a avisé les porteurs de ces actions privilégiées qu'elles seraient rachetées le 1<sup>er</sup> avril 2009 (se reporter à la note 33).

En 2008, Loblaw a émis 9,0 millions du nombre autorisé de 12,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans droit de vote de série A à 5,95 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, pour un produit net de 218 millions de dollars, qui donnent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,4875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 31 juillet 2013, Loblaw peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, les actions privilégiées de deuxième rang de série A, comme suit :

À compter du 31 juillet 2013, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement;  
À compter du 31 juillet 2014, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement;  
À compter du 31 juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement.

À compter du 31 juillet 2013, Loblaw peut, à son gré, convertir ces actions privilégiées, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de Loblaw calculé en divisant le prix de rachat en vigueur, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles au gré du porteur, en contrepartie d'un nombre d'actions ordinaires de la société calculé en divisant 25,00 \$, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de conversion, exclusivement, par le montant le plus élevé entre 2,00 \$ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Cette option est assujettie au droit de Loblaw de les racheter ou de prendre des dispositions pour leur vente à des acheteurs de substitution. Ces actions privilégiées sont classées comme autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sur titres de participation sont comptabilisés dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement dans les états consolidés des résultats (se reporter à la note 5).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 23. CAPITAL-ACTIONS

	2008	2007
Capital-actions ordinaire	133 \$	133 \$
Actions privilégiées de série I	228	228
Actions privilégiées de série III	196	196
Actions privilégiées de série IV	197	197
Actions privilégiées de série V	196	196
Capital-actions	950 \$	950 \$

#### Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2008		2007	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début et à la fin de l'exercice	129 074 526	133 \$	129 074 526	133 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	129 074 526		129 074 526	

#### Actions privilégiées de série I (autorisées – 10,0 millions) (en dollars)

GWL a 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 % en circulation, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 15 décembre 2006, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2007, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2008, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2009, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2010, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

#### Actions privilégiées de série III (autorisées – 10,0 millions) (en dollars)

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

**Actions privilégiées de série IV (autorisées – 8,0 millions) (en dollars)**

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

**Actions privilégiées de série V (autorisées – 8,0 millions) (en dollars)**

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

GWL a l'intention de déposer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition à la Bourse de Toronto, ou la conclusion de dérivés de capitaux propres en vue de l'acquisition, d'une quantité maximale de 5 % de ses actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la Bourse de Toronto, GWL peut racheter ses actions à un prix égal au cours en vigueur à ce moment-là. GWL n'a pas racheté d'actions ordinaires aux termes de son offre publique de rachat dans le cours des activités en 2008 ni en 2007.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 24. GESTION DU CAPITAL

La société désigne par capital la dette nette (exclusion faite des débetures échangeables), les titres de participation et les capitaux propres.

Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et mettre en œuvre ses activités d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir la capacité financière et l'accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future des activités;
- réduire au minimum le coût de ses capitaux en tenant compte des conditions actuelles et futures du secteur, du marché ainsi que des risques d'ordre économique;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en fonds de roulement et à des sources de financement à long terme pour soutenir la nature à long terme de ses immobilisations.

La société se sert des ratios suivants pour surveiller son capital :

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Ratio de couverture des intérêts	3,1	4,4
Ratio de la dette nette (excluant les débetures échangeables) sur les capitaux propres	0,58:1	0,96:1

La société gère sa dette sur une base nette, compte non tenu des titres de participation, tel qu'il est mentionné ci-dessous. La directive interne de la société cible un ratio de la dette nette (excluant les débetures échangeables) sur les capitaux propres inférieur à 1:1. Les capitaux propres aux fins du calcul du ratio de la dette nette (excluant les débetures échangeables) sur les capitaux propres sont définis par la société comme étant les titres de participation de GWL de 264 \$ (260 \$ en 2007) à la fin de l'exercice 2008 et les capitaux propres. Ce ratio est utile pour évaluer le niveau d'endettement. À l'occasion, la direction calcule ces ratios d'une autre façon pour qu'ils s'apparentent à la méthodologie des agences de notation du crédit et d'autres participants au marché.

#### Dette nette

Les composantes de la dette nette (excluant les débetures échangeables) sont les suivantes :

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Dette bancaire	112 \$	60 \$
Papier commercial		609
Emprunts bancaires à court terme	453	250
Tranche à moins de un an de la dette à long terme	415	432
Dette à long terme	5 308	5 494
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 465	1 076
Placements à court terme	694	461
Dépôts de garantie inclus dans les autres actifs	560	419
Dette nette	3 569	4 889
Moins : Débetures échangeables		157
Dette nette (excluant les débetures échangeables)	3 569 \$	4 732 \$

La société, lorsqu'elle cherche à obtenir des capitaux, suit l'évolution de ses cotes de solvabilité dans le cadre de ses efforts en vue de maintenir sa capacité financière et son accès aux marchés des capitaux. La capacité de la société à obtenir du financement auprès de sources externes sera peut-être limitée par une révision à la baisse de ses cotes de solvabilité, advenant que sa situation et son rendement financiers se détériorent. De plus, les marchés du crédit et financiers sont exposés à des risques intrinsèques à l'échelle mondiale, qui réduiront peut-être l'accès qu'a la société à des fonds ainsi que sa capacité à financer ses dettes à court et à long terme. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, en suivant de près les conditions du marché et en diversifiant ses sources de capitaux et les échéances de ses placements.

En 2008, Loblaw a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») autorisant l'émission de débetures non garanties et d'actions privilégiées pour un montant maximal de 1 milliard de dollars, sous réserve de la disponibilité d'un financement par les marchés financiers. Cette même année, Loblaw a émis des actions privilégiées aux termes du prospectus (se reporter à la note 22).

## Dividendes

La déclaration et le versement des dividendes ainsi que le montant de ceux-ci sont déterminés au gré du Conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents à l'occasion. GWL a pour objectif à long terme que ses paiements de dividendes ordinaires se situent dans une fourchette variant de 20 % à 25 % du bénéfice net de base provenant des activités poursuivies par action ordinaire de l'exercice précédent, ajusté, le cas échéant, en fonction d'éléments qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs des activités poursuivies, en tenant compte de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2008, le Conseil d'administration a déclaré les dividendes suivants :

(en dollars)	Montant par action déclaré
Actions ordinaires	0,36 \$
Actions privilégiées – série I	0,36 \$
– série II	0,32 \$
– série III	0,32 \$
– série IV	0,32 \$
– série V	0,30 \$

Les dividendes sur les actions privilégiées de série II sont présentés dans les intérêts débiteurs et les autres frais de financement à l'état consolidé des résultats (se reporter à la note 5).

## Clauses restrictives et exigences réglementaires

La facilité de crédit engagée conclue par Loblaw en 2008 est soumise à certaines clauses restrictives (se reporter à la note 18). En raison de ses billets du placement privé de 300 \$ US, Loblaw est aussi soumise à des clauses restrictives financières (se reporter à la note 19). Loblaw respectait ces clauses restrictives à la fin de l'exercice 2008.

Loblaw est par ailleurs soumise à des exigences en matière de capital imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, et la Banque Centrale de la Barbade, organisme de réglementation principal de Glenhuron, filiales en propriété exclusive de la société. La Banque PC a pour objectifs de gestion du capital le maintien d'une situation de capital solide tout en tenant compte des risques économiques de la Banque, et le respect de toutes les exigences réglementaires en matière de capital définies par le BSIF. La nouvelle norme Bâle II, mise en place au Canada, établit des exigences réglementaires en matière de capital plus prudentes en fonction du profil de risque d'une banque. La Banque PC avait atteint tous ses objectifs de capital applicables à la fin de l'exercice 2008. Glenhuron est actuellement régi par les normes de Bâle I, dans le cadre desquelles l'actif de Glenhuron est pondéré en fonction du risque et le ratio minimum du capital par rapport à l'actif pondéré en fonction du risque est de 8,0 %. À la fin de l'exercice 2008, le ratio du capital par rapport à l'actif pondéré de Glenhuron satisfaisait le minimum requis aux termes des normes de Bâle I.

Par ailleurs, une filiale en propriété exclusive de la société qui exerce des activités dans le secteur de l'assurance dépassait les exigences en matière de capital minimum et de surplus à la fin de l'exercice 2008.

## 25. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTION (en dollars, sauf dans les tableaux)

La société maintient six types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-dessous.

### Régime d'options sur actions

GWL maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions de ses actions ordinaires. Toutefois, GWL a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions à 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de GWL le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de GWL au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2008, GWL a attribué 222 362 options sur actions (693 327 en 2007) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 46,29 \$ (72,23 \$ en 2007) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2008, la plus-value d'actions de néant (montant symbolique en 2007) a été payée à l'exercice de néant option sur actions (21 965 en 2007) et 138 753 options sur actions (86 973 en 2007) ont été frappées d'extinction ou annulées.

En 2008 et en 2007, GWL n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de Loblaw quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2008, Loblaw a attribué 3 431 432 options sur actions (4 368 980 en 2007) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,99 \$ (47,28 \$ en 2007) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2008, la plus-value d'actions de néant (montant symbolique en 2007) a été versée par Loblaw à l'exercice de néant option sur actions (108 000 en 2007) et 2 071 528 options sur actions (1 812 870 en 2007) ont été frappées d'extinction ou annulées.

En 2008 et en 2007, Loblaw n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

### Régime de droits à la plus-value d'actions

GWL maintient un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains de ses cadres supérieurs aux États-Unis. Les droits à la plus-value d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et ils sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de GWL le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution.

Au moment de l'exercice de ces droits, les salariés recevront en espèces la plus-value d'actions correspondant à l'excédent du cours des actions à la date d'exercice sur le prix établi des droits.

En 2008, 2 400 (16 400 en 2007) droits à la plus-value d'actions ont été frappés d'extinction ou annulés.

### Régimes d'unités d'actions restreintes

GWL et Loblaw gèrent un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux cadres de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de GWL ou de Loblaw pour une période spécifiée précédant la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le cadre.

En 2008, GWL a attribué à 39 salariés (40 en 2007) 58 179 unités d'actions restreintes (36 099 en 2007), 6 921 unités d'actions restreintes (4 285 en 2007) ont été annulées et 69 482 (4 350 en 2007) ont fait l'objet d'un règlement en espèces d'un montant de 4 \$ (montant symbolique en 2007). En outre, en 2008, Loblaw a attribué à 346 salariés (349 en 2007) 416 294 unités d'actions restreintes (335 056 en 2007), 103 103 unités d'actions restreintes (161 621 en 2007) ont été annulées et 252 479 (154 700 en 2007) ont fait l'objet d'un règlement en espèces d'un montant de 9 \$ (8 \$ en 2007). À la fin de l'exercice 2008, un total de 151 769 unités d'actions restreintes (169 993 en 2007) de GWL et de 829 399 unités d'actions restreintes (768 687 en 2007) de Loblaw étaient en circulation.

Le tableau qui suit résume le coût de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation au titre de ses régimes de rémunération à base d'actions, de ses instruments dérivés de capitaux propres connexes et de ses régimes d'unités d'actions restreintes :

(en millions de dollars)	2008	2007
Charge liée au régime de droits à la plus-value d'actions / au régime d'options sur actions	8 \$	
(Gain) perte sur les instruments dérivés de capitaux propres (note 27)	(22)	100 \$
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	12	8
(Produit) charge de la rémunération à base d'actions, montant net	(2) \$	108 \$

### Régimes d'unités d'actions différées

Des membres des Conseils d'administration de GWL et de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont le nombre est déterminé selon le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice 2008, GWL avait 59 787 (41 023 en 2007) et Loblaw avait 79 939 (56 082 en 2007) unités d'actions différées en circulation. En 2008, un coût de rémunération de 2 \$ (montant symbolique en 2007) a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

### Régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants

En 2008, GWL et Loblaw ont approuvé la mise en place d'un régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des incitations à court terme qu'ils ont gagnées, assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation. À la fin de l'exercice 2008, il n'y avait pas d'unités d'actions à versement différé en circulation.

### Régimes d'actionariat à l'intention des salariés

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL et de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2007) de la cotisation de chaque salarié. Le régime d'actionariat à l'intention des salariés est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre au nom des salariés. En 2008, un coût de rémunération de 7 \$ (7 \$ en 2007) relatif à ces régimes a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Les opérations visant les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions de GWL se résument comme suit :

	2008		2007	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	1 535 135	87,45 \$	967 146	99,00 \$
Attribués	222 362	46,29 \$	693 327	72,23 \$
Exercés			(21 965)	53,70 \$
Frappés d'extinction/annulés	(141 153)	85,69 \$	(103 373)	100,65 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice <sup>1,2)</sup>	1 616 344	81,94 \$	1 535 135	87,45 \$
Options/droits exerçables à la fin de l'exercice <sup>2)</sup>	699 390	94,61 \$	516 663	96,28 \$

- 1) Un nombre de 1 522 344 options en cours (1 438 735 en 2007) représentait environ 1,2 % (1,1 % en 2007) des actions ordinaires émises et en circulation de GWL, ce qui respectait la directive des 5 % de GWL.
- 2) Le solde des options et des droits en cours comprend 94 000 (96 400 en 2007) droits à la plus-value d'actions au prix d'exercice moyen pondéré de 101,25 \$ (101,05 \$ en 2007), alors que le solde des options et des droits exerçables comprend 77 200 (57 280 en 2007) droits à la plus-value d'actions au prix d'exercice moyen pondéré de 99,12 \$ (98,53 \$ en 2007).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2008				
	Options/droits en cours			Options/droits exerçables	
	Nombre d'options/droits en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/de droits exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
46,24 \$ – 49,88 \$	219 162	6	46,29 \$		
72,21 \$ – 75,62 \$	681 908	5	72,23 \$	136 381	72,23 \$
93,35 \$ – 111,02 \$ <sup>1)</sup>	715 274	2	102,12 \$	563 009	100,03 \$

- 1) Le solde des options et droits en cours comprend 94 000 droits à la plus-value d'actions d'une durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir de 2 années et dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 101,25 \$. Le solde des options et des droits exerçables comprend 77 200 droits à la plus-value d'actions dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 99,12 \$.

### 26. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les tableaux qui suivent donnent de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007 :

	31 décembre 2008			
	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	(1 011) \$	14 \$	(2) \$	(999) \$
Écart de conversion	677			677
Gain net non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente <sup>1)</sup>			25	25
Reclassement du gain sur les actifs financiers disponibles à la vente <sup>2)</sup>			(13)	(13)
Gain net sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>3)</sup>		4		4
Reclassement du gain sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>4)</sup>		(16)		(16)
Solde à la fin de l'exercice	(334) \$	2 \$	10 \$	(322) \$

- 1) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 1 \$ et d'une participation sans contrôle de 15 \$.  
 2) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice recouverts de 5 \$ et d'une participation sans contrôle de 8 \$.  
 3) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 17 \$ et d'une participation sans contrôle de 8 \$.  
 4) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 2 \$ et d'une participation sans contrôle de 11 \$.

31 décembre 2007

	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	(503) \$			(503) \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables <sup>1)</sup> (note 2)		(4) \$	13 \$	9
Écart de conversion	(508)			(508)
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente <sup>2)</sup>			(35)	(35)
Reclassement de la perte sur les actifs financiers disponibles à la vente <sup>3)</sup>			20	20
Gain net sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>4)</sup>		36		36
Reclassement du gain sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>5)</sup>		(18)		(18)
Solde à la fin de l'exercice	(1 011) \$	14 \$	(2) \$	(999) \$

1) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 1 \$ et d'une participation sans contrôle de 6 \$.

2) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice recouverts de 5 \$ et d'une participation sans contrôle de 21 \$.

3) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de néant et d'une participation sans contrôle de 13 \$.

4) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 2 \$ et d'une participation sans contrôle de 22 \$.

5) Déduction faite d'impôts sur le bénéfice de 2 \$ et d'une participation sans contrôle de 12 \$.

Il est prévu qu'une perte estimative de 5 \$ (gain net de 12 \$ en 2007), déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, inscrite au cumul des autres éléments du résultat étendu et liée aux couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2008, sera reclassée dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois. Cette perte sera compensée par les actifs financiers disponibles à la vente qui font l'objet d'une couverture. Le solde sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de cinq ans.

En 2008, la variation de l'écart de conversion a entraîné une baisse du cumul des autres éléments du résultat étendu de 677 \$ (augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 508 \$ en 2007). Cette variation découle de l'incidence positive (incidence négative en 2007) de la conversion de l'investissement net de la société dans des établissements étrangers autonomes, en raison de la dépréciation (appréciation en 2007) du dollar canadien par rapport au dollar américain.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants notionnels échéant en						2008 Total	2007 Total
	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite		
Swaps de devises à recevoir	31 \$	199 \$	56 \$	166 \$	75 \$	654 \$	<b>1 181 \$</b>	1 100 \$
Swaps de devises à payer					148 \$	148 \$	<b>296 \$</b>	
Swaps de taux d'intérêt à recevoir	140 \$	50 \$	200 \$				<b>390 \$</b>	630 \$
Swaps de taux d'intérêt à payer					150 \$		<b>150 \$</b>	150 \$
Swaps et contrats à terme de capitaux propres	261 \$	82 \$				92 \$	<b>435 \$</b>	428 \$
Contrats à terme de capitaux propres liés à la vente à terme d'actions ordinaires de Loblaw						735 \$	<b>735 \$</b>	692 \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	8 \$	9 \$	8 \$				<b>25 \$</b>	33 \$

Les montants notionnels ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans le bilan consolidé. Ces montants notionnels servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

#### Swaps de devises

Loblaw a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains contre 1 181 \$ CA (1 100 \$ en 2007), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises de 320 \$ (560 \$ en 2007) sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la tranche non désignée totalisant 861 \$ (540 \$ en 2007) est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice 2008, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 36 \$ (270 \$ en 2007) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs.

En 2008, Loblaw a eu recours à des swaps de devises à taux fixe visant l'échange de 296 \$ CA contre 300 \$ US, venant à échéance d'ici 2015. Une partie de ces swaps de devises est désignée comme couverture de flux de trésorerie pour gérer le taux de change d'une partie des billets de placement privé à taux fixe de Loblaw libellés en dollars américains (se reporter à la note 19).

#### Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt de Loblaw ont servi à convertir un montant notionnel de 390 \$ (630 \$ en 2007) de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs disponibles à la vente à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,39 % (5,60 % en 2007), venant à échéance d'ici 2011. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de 21 \$ (9 \$ en 2007) de ces swaps de taux d'intérêt a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 16) et le gain de 13 \$ (6 \$ en 2007) lié à la juste valeur, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, relatif à ces swaps de taux d'intérêt a été reporté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque réalisés, ces gains non réalisés sont reclassés dans le bénéfice net.

En 2007, Loblaw a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt anciennement désignés comme couvertures de flux de trésorerie en raison du risque de variation des taux d'intérêt variables du papier commercial. Ces swaps de taux d'intérêt ont permis de convertir un montant notionnel de 150 \$ de son papier commercial à taux variable en une dette à taux fixe moyen de 8,37 %, venant à échéance d'ici 2013. Par conséquent, la perte cumulative de 1 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, a été reclassée dans le bénéfice net en 2007. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 43 \$ (28 \$ en 2007) a été constatée dans les autres passifs (se reporter à la note 20).

### **Swaps et contrats à terme de capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire)**

En 2008, GWL avait des swaps de capitaux propres cumulatifs en cours visant le rachat de 1,7 million (1,7 million en 2007) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme de 103,17 \$ (103,17 \$ en 2007). Toujours en 2008, Loblaw avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs en cours visant le rachat de 4,8 millions (4,8 millions en 2007) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme cumulatif de 54,46 \$ (53,14 \$ en 2007), y compris 9,59 \$ l'action ordinaire (8,27 \$ en 2007) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes, qui ont été constatés dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies et qui seront versés à la résiliation des contrats. Ces swaps et ces contrats à terme prévoient un règlement des montants nets à payer, entre la société et sa contrepartie, en espèces ou en actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur des swaps de GWL de 44 \$ (49 \$ en 2007) et de 29 \$ (34 \$ en 2007) a été comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs, respectivement (se reporter à la note 20). Les intérêts cumulés, déduction faite des dividendes et de la perte non réalisée, de 92 \$ (91 \$ en 2007) sur ces contrats à terme de Loblaw sont inclus dans les créditeurs et charges à payer. En 2008, le gain de 22 \$ (perte de 100 \$ en 2007) lié à la juste valeur a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation relatif à ces swaps et contrats à terme de capitaux propres (se reporter à la note 25). Loblaw est en pourparlers avec la contrepartie, ce qui pourrait amener l'extinction du passif, en tout ou en partie.

En 2001, GWL a conclu un contrat de vente à terme de capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw, prix qui a augmenté aux termes du contrat pour s'établir à 76,52 \$ (72,06 \$ en 2007) l'action ordinaire de Loblaw au 31 décembre 2008. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : GWL recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de ce contrat à terme de capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw de 397 \$ (365 \$ en 2007) a été comptabilisée dans les autres actifs (se reporter à la note 16). En 2008, la perte de 11 \$ (gain de 141 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été inscrite dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement liés à ce contrat à terme (se reporter à la note 5).

### **Instruments dérivés sur marchandises**

La société a recours à des contrats à terme et des options sur marchandises pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations du prix des marchandises.

À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur négative de 33 \$ (juste valeur positive de 13 \$ en 2007) des contrats à terme sur marchandises de Weston Foods a été comptabilisée dans les créditeurs. Au cours de 2008, la perte de 40 \$ (gain de 11 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation lié aux contrats à terme qui n'étaient pas désignés comme couvertures de flux de trésorerie, alors qu'une perte de 8 \$ (gain de 1 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ayant trait aux contrats à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur négative de 5 \$ des options sur marchandises (juste valeur positive de 2 \$ en 2007) a été comptabilisée dans les débiteurs et une perte de 7 \$ (gain de 2 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été inscrite dans le bénéfice d'exploitation.

Les contrats à terme standardisés de Loblaw établissent un coût fixe sur une portion de l'exposition à la volatilité du prix du carburant de Loblaw et les contrats d'options protègent essentiellement contre la variation des coûts. Au 31 décembre 2008, Loblaw a inscrit des créditeurs et charges à payer de 4 \$ (néant en 2007) liés aux contrats susmentionnés.

Loblaw a signé un contrat à terme d'achat d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société, en Alberta, au Canada, environ aux taux de 2006. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de ce contrat à terme d'achat d'électricité de 7 \$ (5 \$ en 2007) de Loblaw a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 16). Au cours de 2008, un gain de 2 \$ (perte de 2 \$ en 2007) a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

## **28. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Instruments dérivés**

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'instrument était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur a été déterminée par référence aux prix disponibles sur les marchés où les instruments sont négociés et aux prix fournis par des contreparties. La juste valeur des dérivés se rapproche de leur valeur comptable et est constatée dans le bilan consolidé.

### **Autres instruments financiers**

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie compris dans les autres actifs, les débiteurs, les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer et les emprunts bancaires à court terme se rapproche de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme. La juste valeur des titres de créance à long terme, exclusion faite des débentures échangeables, a été estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés liés à la dette aux taux d'emprunt différentiels estimatifs de la société pour des emprunts assortis des mêmes échéances. Avant leur rachat, en 2008, la juste valeur des débentures échangeables était estimée en fonction du cours des actions sous-jacentes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux suivants présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie d'instruments financiers, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

Au 31 décembre 2008

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie compris dans les autres actifs			2 427 \$	292 \$			2 719 \$	2 719 \$
Instruments dérivés compris dans les débiteurs	(5) \$	(33) \$					(38)	(38)
Autres débiteurs			14		982 \$		996	996
Autres actifs financiers compris dans les autres actifs					40		40	40
Titres disponibles à la vente compris dans les autres actifs				7			7	7
Instruments dérivés compris dans les autres actifs	98	442					540	540
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>93 \$</b>	<b>409 \$</b>	<b>2 441 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>1 022 \$</b>		<b>4 264 \$</b>	<b>4 264 \$</b>
Emprunts à court terme						565 \$	565 \$	565 \$
Instruments dérivés compris dans les créditeurs et charges à payer		136 \$					136	136
Autres créditeurs et charges à payer						2 985	2 985	2 985
Dettes à long terme						5 723	5 723	5 180
Instruments dérivés compris dans les autres passifs		80				7	87	87
Titres de participation						483	483	479
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>216 \$</b>				<b>9 763 \$</b>	<b>9 979 \$</b>	<b>9 432 \$</b>

L'investissement dans les capitaux propres des franchises de Loblaw est évalué au coût de 72 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente. Loblaw n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie compris dans les autres actifs			1 512 \$	444 \$			1 956 \$	1 956 \$
Instruments dérivés compris dans les débiteurs		14 \$					14	14
Autres débiteurs			8		963 \$		971	971
Autres actifs financiers compris dans les autres actifs			157		75		232	232
Titres disponibles à la vente compris dans les autres actifs				16			16	16
Instruments dérivés compris dans les autres actifs	184 \$	466					650	650
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>184 \$</b>	<b>480 \$</b>	<b>1 677 \$</b>	<b>460 \$</b>	<b>1 038 \$</b>		<b>3 839 \$</b>	<b>3 839 \$</b>
Emprunts à court terme						919 \$	919 \$	919 \$
Instruments dérivés compris dans les créditeurs et charges à payer		140 \$					140	140
Autres créditeurs et charges à payer						3 044	3 044	3 044
Dettes à long terme						5 926	5 926	5 870
Instruments dérivés compris dans les autres passifs		63				7	70	70
Titres de participation						260	260	270
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>203 \$</b>				<b>10 156 \$</b>	<b>10 359 \$</b>	<b>10 313 \$</b>

L'investissement dans les capitaux propres des franchises de Loblaw est évalué au coût de 75 \$ parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme étant disponibles à la vente. Loblaw n'a pas l'intention de se départir de ces placements.

En 2008, le gain net non réalisé et le gain net réalisé sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction, qui sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction, inscrits dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, se sont élevés à 158 \$ (perte de 119 \$ en 2007). De plus, la perte non réalisée et la perte réalisée sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés non financiers, qui doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies avant les impôts et la participation sans contrôle, se sont élevées à 252 \$ (gain de 120 \$ en 2007).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La société s'expose aux risques suivants en raison du fait qu'elle détient des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque d'illiquidité. Une description de ces risques et de la façon dont la société gère son exposition à ces risques figure ci-dessous.

#### Risque de crédit

La société s'expose au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs, des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées de la société, des montants à recevoir des clients et des fournisseurs de Weston Foods, des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et des autres créances de Loblaw sur les magasins franchisés indépendants et associés et les comptes indépendants.

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers ou non financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à atténuer les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations pour ses accords d'instruments financiers dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard des opérations sur dérivés. En outre, les obligations nettes et les montants des actifs des swaps et des contrats à terme de capitaux propres sont chacun défalqués par convention avec les contreparties.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie inclus dans les autres actifs de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. La société tente de limiter ce risque par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des secteurs et des émetteurs particuliers, ainsi que le type d'instruments de placement. La société achète et détient ces placements directement dans des comptes de dépôt de titres et est peu exposée aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers.

Weston Foods effectue continuellement des évaluations de crédit afin d'évaluer la situation financière de ses fournisseurs et de ses clients, nouveaux et existants, relativement aux montants dus par ces contreparties.

L'exposition de Loblaw au risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et indépendants, résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque *PC* utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des détenteurs de cartes de crédit. Loblaw surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Le risque de crédit maximal auquel la société est exposée relativement à des instruments dérivés correspond à la juste valeur marchande positive des dérivés inscrite au bilan (se reporter à la note 28).

Pour de plus amples renseignements sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*, des créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants de Loblaw et des clients de Weston Foods, il y a lieu de se reporter à la note 12.

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond à la perte susceptible de découler de changements dans certains facteurs, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, le cours des actions ordinaires, et de l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur d'autres contreparties.

#### Risque de taux d'intérêt

La société s'expose au risque de taux d'intérêt, qu'elle gère au moyen de swaps de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel la société est exposée découle de l'émission d'une dette à court terme et d'instruments dérivés de capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs. La société gère les fluctuations de ses intérêts débiteurs au moyen d'une gamme de taux d'intérêt fixes et variables, en gérant la durée de ses instruments financiers et en concluant des swaps de taux d'intérêt.

La société estime qu'une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 100 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait une augmentation (diminution) de 18 \$ des intérêts débiteurs et des autres frais de financement.

### **Risque de change**

À la fin de l'exercice 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se chiffraient à 1,5 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2007), ses placements à court terme s'établissaient à 694 \$ (461 \$ en 2007) et des dépôts de garantie compris dans les autres actifs atteignaient 560 \$ (419 \$ en 2007), et la majorité de ceux-ci étaient libellés en dollars américains et sont détenus ou administrés par Glenhuron.

Loblaw s'expose à la variabilité des taux de change principalement sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs libellés en dollars américains, les achats libellés en devises inclus dans les créditeurs et charges à payer, et les billets de placement privé libellés en dollars américains inclus dans la dette à long terme. Loblaw gère son exposition au risque de change en concluant des swaps de devises. Par conséquent, une importante appréciation (dépréciation) du dollar canadien face au dollar américain, toutes choses étant égales par ailleurs, n'aurait pas d'incidence importante sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle. Pour gérer le risque de change, Loblaw désigne une partie de ses swaps de devises dans une couverture de flux de trésorerie pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie libellés en dollars américains inclus dans les autres actifs. Le reste des swaps sur devises non désignés couvre le risque économique des fluctuations des taux de change sur le reste de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie inclus dans les autres actifs et des billets de placement privé libellés en dollars américains.

En 2008, le gain de change non réalisé de 50 \$ (perte de 79 \$ en 2007), avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, ayant trait à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie compris dans les autres actifs et classés comme étant disponibles à la vente, a été constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et il a été contrebalancé en partie par la perte de change non réalisée de 51 \$ (gain de 72 \$ en 2007), avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, ayant trait aux swaps de devises désignés également reporté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le gain de change non réalisé de 160 \$ (perte de 76 \$ en 2007) sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie inclus dans les autres actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction a été partiellement compensé dans le bénéfice d'exploitation par la perte de change non réalisée de 157 \$ (gain de 79 \$ en 2007) relativement aux swaps de devises qui ne sont pas désignés dans la couverture des flux de trésorerie. En 2008, Loblaw a réalisé un gain de change de 26 \$ (46 \$ en 2007) relativement aux swaps de devises qui sont venus à échéance ou qui ont été résiliés.

En 2008, la société a constaté dans le bénéfice d'exploitation une perte de change non réalisée de 65 \$ sur les billets de placement privé à taux fixe de 300 \$ US de Loblaw. Cette perte a été partiellement compensée par la partie efficace des swaps de devises désignés, qui était auparavant classée dans les autres éléments du résultat étendu et qui est dorénavant classée dans le bénéfice d'exploitation, et le gain lié à la juste valeur sur les swaps de devises non désignés dans la couverture. À la création de la couverture de flux de trésorerie, un montant minime d'inefficacité a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Les états financiers consolidés de la société sont libellés en dollars canadiens, mais une certaine partie des activités de Weston Foods est libellée en dollars américains en raison de son investissement net dans des établissements étrangers autonomes aux États-Unis (l'« investissement net aux États-Unis »). L'investissement net aux États-Unis est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Par conséquent, la société enregistre des gains et des pertes de change qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. En 2008, le dollar canadien s'est déprécié (apprécié en 2007) par rapport au dollar américain, donnant lieu à une hausse (baisse en 2007) de l'investissement net aux États-Unis de la société et à une augmentation correspondante de 677 \$ des autres éléments du résultat étendu (augmentation des autres éléments du résultat étendu de 508 \$ en 2007). Par suite de la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis, la société prévoit constater dans le bénéfice net de 2009 une partie de l'écart de conversion qui est actuellement pris en compte dans les capitaux propres associés à l'investissement net aux États-Unis. En outre, les produits et les charges de ces établissements étrangers autonomes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change qui se rapprochent de ceux en vigueur à la date à laquelle ces éléments sont constatés. L'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait une incidence négative sur les variations d'un exercice à l'autre du chiffre d'affaires, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net déclarés, tandis que la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait l'effet inverse.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### **Risque lié au prix des marchandises**

Les fluctuations des prix des marchandises telles que le blé, la farine, le sucre, l'huile végétale, le cacao, le gaz naturel et le carburant ont une incidence directe sur les coûts de Weston Foods. Loblaw s'expose à des augmentations du prix des marchandises dans ses magasins et ses centres de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes de ses marchandises sur ses produits de consommation. Loblaw gère ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés aux marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. De plus, Weston Foods et Loblaw ont recours à des instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des prix des marchandises correspondants, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain net (une perte) de 13 \$ sur le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

### **Risque lié au cours des actions ordinaires**

GWL et Loblaw ont recours à des instruments dérivés sur capitaux propres pour gérer les risques liés aux fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions découlant des variations du cours des actions ordinaires sous-jacentes respectives. Les instruments dérivés de capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ces instruments dérivés varie selon les variations du cours des actions ordinaires sous-jacentes et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes et des instruments dérivés de capitaux propres, prend effet lorsque le cours des actions ordinaires sous-jacentes respectives excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires sous-jacentes respectives est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, ces instruments dérivés de capitaux propres compenseront en partie seulement la charge au titre du régime d'unités d'actions restreintes. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées, des unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes respectives liées aux instruments dérivés de capitaux propres et du cours des actions ordinaires sous-jacentes, de même que des fluctuations de celui-ci. Une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes respectives des swaps et des contrats à terme de capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 6 \$ sur le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle.

En outre, l'obligation de GWL en vertu du contrat de vente à terme de capitaux propres fondés sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, échéant en 2031, est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. GWL a conclu ce contrat à terme afin de compenser en partie tout risque de remboursement lié aux débetures de série A à 7,00 % et aux débetures de série B. Par ailleurs, si le cours du marché des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de la société découlant du contrat à terme, une tranche du produit tiré de la vente future de ces actions peut être utilisée pour satisfaire l'obligation découlant de ce contrat à terme au moment de sa résiliation ou de l'échéance. À l'échéance, si le prix du contrat à terme est supérieur au cours du marché des actions de Loblaw, GWL recevra un montant en espèces correspondant à la différence. Si le prix du contrat à terme est inférieur au cours du marché des actions de Loblaw, GWL paiera un montant en espèces égal à la différence. Une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes des contrats à terme de capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait une perte (un gain) de 10 \$ sur le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle. Toute somme en espèces versée au titre des contrats à terme peut être compensée par la vente d'actions ordinaires de Loblaw.

### **Risque d'illiquidité**

Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à une demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat.

Advenant la détérioration de sa situation et de son rendement financiers ou la révision à la baisse de ses cotes de solvabilité, la société verrait sa capacité à obtenir du financement auprès de sources externes limitée. De plus, les marchés du crédit et financiers sont exposés à des risques intrinsèques à l'échelle mondiale, qui réduiront peut-être l'accès qu'a la société à des fonds ainsi que sa capacité à financer ses dettes à court et à long terme. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, en suivant de près les conditions du marché et en diversifiant ses sources de financement et les échéances.

Les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants s'établissent comme suit au 31 décembre 2008 :

	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite	Total
Swaps de taux d'intérêt à payer <sup>1)</sup>	13 \$	13 \$	13 \$	13 \$	5 \$		57 \$
Swaps et contrats à terme de capitaux propres <sup>2)</sup>	261	82				92 \$	435
Dette à long terme, incluant les paiements à intérêt fixe <sup>3)</sup>	742	638	953	257	596	7 650	10 836
Titres de participation <sup>4)</sup>	265						265
	1 281 \$	733 \$	966 \$	270 \$	601 \$	7 742 \$	11 593 \$

- 1) Selon les paiements d'intérêt fixe qui seront partiellement contrebalancés par les intérêts variables reçus.
- 2) Selon le coût moyen au 31 décembre 2008.
- 3) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument ainsi que les obligations de paiements annuels pour les EDDV, les emprunts hypothécaires et les contrats de location-acquisition.
- 4) Les titres de participation de GWL sont pris en compte, étant donné qu'après la fin de l'exercice, la société a informé les porteurs de ces titres qu'ils seraient rachetés le 1<sup>er</sup> avril 2009. Les titres de participation de Loblaw ne sont pas pris en compte, car Loblaw n'est pas tenue actuellement de payer ces montants en vertu des contrats.

La dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme et les créanciers et charges à payer de la société sont de nature à court terme et sont exigibles d'ici les douze prochains mois.

### 30. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale, provinciales et étatiques relativement aux impôts sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments divulgués dans la section ci-dessous portant sur les procédures judiciaires.

À la fin de l'exercice 2008, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 51 \$ (114 \$ en 2007).

La société établit des lettres de garantie qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de garantie s'élève à environ 413 \$ (398 \$ en 2007), une tranche étant inscrite au bilan consolidé. D'autres lettres de garantie ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de Loblaw et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-dessous.

#### Garanties

La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la NOC-14, « Informations à fournir sur les garanties ».

#### *Fiducie de financement indépendante*

Certains franchisés indépendants de Loblaw obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mises sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement des équipements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Au cours du premier trimestre de 2008, Loblaw a été avisée que la baisse de sa cote de solvabilité à long terme par Dominion Bond Rating Service de « A (faible) » à « BBB (élevée) » a entraîné une cessation de la convention de fiducie de financement indépendante des franchisés de Loblaw. Par suite de la cessation, au cours du deuxième trimestre de 2008, Loblaw a finalisé une entente de financement d'autres sources pour la fiducie de financement indépendante, sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable engagée de 364 jours de 475 \$, auprès d'un consortium bancaire. Le montant brut du capital des prêts aux franchisés indépendants en cours à la fin de l'exercice 2008 était de 388 \$ (418 \$ en 2007), notamment 152 \$ (153 \$ en 2007) de prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. Loblaw a convenu d'accorder, d'après une formule, des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à environ 15 % (10 % en 2007) du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment, ou à 66 \$ (44 \$ en 2007) à la fin de l'exercice 2008. Aucun montant n'a été tiré sur la lettre de garantie. Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de Loblaw selon des modalités avantageuses. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de garantie générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à Loblaw et tirera des sommes sur la lettre de garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Cette nouvelle structure de financement a été examinée et Loblaw a déterminé qu'il n'y avait pas de répercussions importantes sur la consolidation des EDDV. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

### **Lettres de garantie**

D'importantes banques à charte canadiennes ont émis des lettres de garantie en faveur de fiducies de financement indépendantes relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2007) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 116 \$ (89 \$ en 2007) (se reporter à la note 12).

### **Obligations découlant de contrats de location**

Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat.

Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 63 \$ (79 \$ en 2007).

### **Dispositions d'indemnisation**

De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Des indemnités ont été versées aux acheteurs de la division de produits laitiers et d'embouteillage de la société et de sa division de produits de boulangerie frais aux États-Unis. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation pourraient entraîner des sorties de trésorerie futures et des charges à l'état des résultats. La société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### **Poursuites**

En 2007, GWL et Loblaw ont été deux des 17 défendeurs à recevoir signification d'une poursuite déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario et intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises auquel les salariés et quelques-uns des franchisés de Loblaw participent. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs alléguent que les actifs dudit régime avaient été mal gérés et ils réclamaient, entre autres, des dommages-intérêts de un milliard de dollars. La demande a été présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises. En 2008, la société a reçu la confirmation que la poursuite intentée contre elle et les fiduciaires du régime avait été rejetée.

En plus des poursuites civiles susmentionnées, les fiduciaires de ce régime de retraite interentreprises sont les défendeurs d'une poursuite intentée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, dans laquelle il est allégué que les fiduciaires ont contrevenu à certaines dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite (Ontario)* dans leur gestion des fonds du régime. L'un des fiduciaires, un membre de la direction de Loblaw, peut être en droit de recevoir une indemnisation de la part de Loblaw.

En 2007, les actions ordinaires de Domtar ont été échangées contre un nombre égal d'actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. ou d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar en vertu d'une opération aux termes de laquelle Domtar a été fusionnée avec la division des papiers fins de Weyerhaeuser Inc. La société a choisi de recevoir des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. en échange de ses actions ordinaires de Domtar. Il y a lieu de se reporter à la note 19 pour une analyse plus approfondie des actions échangeables. La convention d'achat d'actions régissant la vente, en juin 1998, par GWL de E.B. Eddy Paper, Inc. à Domtar (la « convention d'achat d'actions ») comporte une clause d'ajustement du prix d'achat. La convention d'achat d'actions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, l'application de la clause d'ajustement du prix d'achat si une personne acquiert ultérieurement plus de 50 % des actions à droit de vote en circulation de Domtar. GWL est d'avis qu'un ajustement du prix d'achat d'un montant de 110 \$ doit lui être payé par Domtar et elle a demandé un tel paiement à Domtar. De son côté, Domtar soutient que l'ajustement du prix d'achat ne s'applique pas en raison d'une exception prévue dans la convention d'achat d'actions. GWL a intenté une poursuite de 110 \$ contre Domtar. Les parties ont échangé des actes de procédures.

La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

### **31. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (« EDDV »)**

Conformément à la NOC-15, Loblaw consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. Loblaw a désigné les entités suivantes comme EDDV :

#### **Franchisés indépendants**

Loblaw conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de Loblaw et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par Loblaw et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par Loblaw. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de Loblaw et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des équipements et du matériel (se reporter à la note 30). Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, Loblaw peut également louer des équipements aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à Loblaw. Loblaw surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

À la fin de l'exercice 2008, 154 (137 en 2007) des magasins franchisés indépendants de Loblaw réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

#### **Accords d'entreposage et de distribution**

Loblaw a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à Loblaw des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. Loblaw ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, Loblaw a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas notable.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

#### **Fiducies indépendantes**

Loblaw a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie de lettres de garantie, dans des fiducies indépendantes auxquelles elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque *PC*. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque *PC* vend une partie de ses créances sur cartes de crédit aux fiducies indépendantes en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que ces fiducies indépendantes aient été désignées comme étant des EDDV, il a été déterminé que Loblaw n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de les consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans ces fiducies indépendantes est présenté à la note 30.

### **32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments, Limited (« Wittington ») et les sociétés du même groupe sont des personnes apparentées. La société conclut dans le cours normal des activités des opérations routinières avec lesdites personnes apparentées, y compris la location auprès de Wittington d'espaces de bureaux aux conditions du marché. Les loyers payés à Wittington se sont chiffrés à environ 3 \$ en 2008 (3 \$ en 2007).

À l'occasion, la société et Wittington peuvent faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées et, en conséquence, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont eu aucune incidence importante sur la société.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 33. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 21 janvier 2009, Dunedin Holdings S.à r.l., filiale de GWL, a réalisé la vente de sa division de produits de boulangerie frais aux États-Unis et généré un produit brut et net d'environ 2,5 milliards de dollars américains, incluant des actifs portant intérêt d'environ 125 \$ US. La société s'attend de constater au titre des activités abandonnées un gain d'environ 800 \$ US sur la vente de cette division au premier trimestre de 2009, gain qui fera l'objet des ajustements postérieurs d'usage à la clôture et autres, dont le fonds de roulement. Par ailleurs, la société prévoit constater dans le bénéfice net du premier trimestre de 2009 une partie de l'écart de conversion qui est actuellement pris en compte dans les capitaux propres associés à l'investissement net aux États-Unis.

Suivant la clôture de la vente de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis en 2009, Dunedin Holdings S.à r.l. a converti un montant de 2,4 milliards de dollars américains afférents à sa trésorerie et à ses placements à court terme en 3,0 milliards de dollars canadiens environ. La société constatera au bénéfice net du premier trimestre de 2009 une perte de change d'environ 50 \$ par suite de cette conversion en raison du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain entre la date de clôture et les dates au cours desquelles le produit a été converti en dollars canadiens.

Par suite de la cession de la division de produits de boulangerie frais aux États-Unis, Weston Foods a procédé à une restructuration de ses autres activités. Celle-ci a modifié la composition des unités d'exploitation de Weston Foods aux fins du test de dépréciation. Ainsi, Weston Foods s'attend à inscrire une réduction de valeur en ce qui a trait à une partie de l'écart d'acquisition résiduel lié aux activités de confection de biscuits anglais, de biscuits, de cornets et de gaufrettes d'un montant d'au plus 60 \$ US au premier trimestre de 2009.

Après la fin de l'exercice, suivant la vente de la boulangerie de produits frais des États-Unis, la société a résilié sa facilité de crédit engagée de 5 ans d'un montant de 300 \$. De plus, GWL a remboursé ses BMT à 5,90 % de 250 \$ et Loblaw a remboursé ses BMT à 5,75 % de 125 \$, ces billets étant arrivés à échéance dans les deux cas au premier trimestre de 2009. Après la fin de l'exercice, GWL a également présenté à ses porteurs d'actions privilégiées de série II un avis leur signifiant que, le 1<sup>er</sup> avril 2009, la société rachètera contre espèces les 10,6 millions d'actions en circulation, à 25,00 \$ l'action, ou d'une valeur globale de 265 \$, plus les dividendes courus et impayés, jusqu'à la date de rachat, mais excluant cette dernière.

### 34. INFORMATIONS SECTORIELLES

La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw. Le secteur d'exploitation Weston Foods est un chef de file des produits de boulangerie frais et congelés au Canada et fabrique des produits de boulangerie congelés et des biscuits anglais aux États-Unis. Le secteur d'exploitation Loblaw, exploité par Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales, est le plus important distributeur d'aliments et le principal fournisseur d'articles de marchandise générale, de produits de pharmacie et de produits et services financiers au Canada.

Les conventions comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. Le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable est évalué en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun des secteurs d'exploitation isolables ne dépend d'un seul client externe.

	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Weston Foods	2 197 \$	2 088 \$
Loblaw	30 802	29 384
Intersectoriel	(911)	(865)
Chiffres consolidés	32 088 \$	30 607 \$
<b>Bénéfice d'exploitation<sup>1)</sup></b>		
Weston Foods	154 \$	147 \$
Loblaw	1 038	728
Chiffres consolidés	1 192 \$	875 \$
<b>Amortissement</b>		
Weston Foods	58 \$	62 \$
Loblaw	585	588
Chiffres consolidés	643 \$	650 \$
<b>Total de l'actif</b>		
Weston Foods <sup>2)</sup>	2 951 \$	2 502 \$
Loblaw	14 125	13 814
Activités abandonnées	2 588	2 118
Chiffres consolidés	19 664 \$	18 434 \$
<b>Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition</b>		
Weston Foods	57 \$	45 \$
Loblaw	751	621
Chiffres consolidés	808 \$	666 \$

- 1) L'exercice 2008 comprend des charges de restructuration et autres charges de 5 \$ (215 \$ en 2007) qui englobent une charge de 6 \$ (produits de 7 \$ en 2007) constatée par Weston Foods et des produits de 1 \$ (charge de 222 \$ en 2007) constatés par Loblaw (se reporter à la note 4).
- 2) Le chiffre de 2007 comprend le placement de 157 \$ dans les actions ordinaires de Papier Domtar (Canada) Inc., placement qui fait l'objet d'une couverture économique par suite de l'émission par GWL des débiteures échangeables à 3 % (se reporter à la note 19).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)</b>		
Canada	31 461 \$	30 028 \$
États-Unis	627	579
Chiffres consolidés	32 088 \$	30 607 \$
<b>Immobilisations et écarts d'acquisition</b>		
Canada	9 302 \$	9 263 \$
États-Unis	356	293
Chiffres consolidés	9 658 \$	9 556 \$